



OEA | CICAD



7^a | Ronda de
Evaluación
M E M

MÉCANISME D'ÉVALUATION MULTILATÉRALE (MEM)

QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION

SEPTIÈME CYCLE D'ÉVALUATION 2016-2018

**RENFORCEMENT
INSTITUTIONNEL**

RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL

OBJECTIF 1

ÉTABLIR ET/OU RENFORCER LES AUTORITÉS NATIONALES CHARGÉES DE LA LUTTE CONTRE LES DROGUES, EN LES PLAÇANT À UN NIVEAU POLITIQUE ÉLEVÉ ET EN LES DOTANT DE CAPACITÉS ET DE COMPÉTENCES NÉCESSAIRES POUR COORDONNER LES POLITIQUES NATIONALES EN MATIÈRE DE DROGUES, LORS DE LEUR ÉLABORATION, MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET ÉVALUATION.

1. Votre pays dispose-t-il d'une autorité nationale chargée de la lutte contre les drogues¹ ?

Oui

Non

Dans l'affirmative :

1.a. Veuillez indiquer le nom de l'autorité nationale chargée de la lutte contre les drogues.

1.b. Veuillez indiquer la date de création de l'autorité nationale chargée de la lutte contre les drogues.

1.c. Veuillez indiquer la position de l'autorité nationale chargée de la lutte contre les drogues au sein de la structure administrative de l'État.

Dans la négative :

1.d. Veuillez décrire les modalités de coordination du plan national ou de la stratégie nationale de lutte contre les drogues.

2. L'autorité nationale de lutte contre les drogues de votre pays repose-t-elle sur un fondement juridique ?

Oui

Non

¹ L'autorité nationale de lutte contre les drogues représente l'institution ou les institutions du gouvernement central ou national chargées de la coordination et du suivi de la mise en œuvre ou de l'exécution du plan national et/ou de la stratégie nationale de lutte contre les drogues.

RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL

Dans l'affirmative :

- 2.a. Veuillez indiquer la loi ou le décret qui établit les attributions de l'autorité nationale de lutte contre les drogues et joindre le document concerné ou insérer le lien électronique correspondant.

--

3. L'autorité nationale de lutte contre les drogues de votre pays dispose-t-elle d'un budget annuel² ?

Oui

Non

Dans l'affirmative :

- 3.a. Veuillez indiquer si le budget de l'autorité nationale de lutte contre les drogues est intégré au budget d'une autre institution gouvernementale ou s'il est indépendant.

	Ne cochez qu'une case	
Indépendant	<input type="checkbox"/>	
Intégré	<input type="checkbox"/>	Indiquez le nom de l'institution : _____

- 3.b. Veuillez indiquer le montant du budget annuel de l'autorité nationale de lutte contre les drogues pour les années suivantes :

Année	2014	2015	2016	2017	2018
Montant du budget annuel (en dollars des États-Unis)					

² Le budget annuel de l'autorité nationale est le budget qui permet de gérer sa structure, ses fonctions et obligations ainsi que les activités opérationnelles susceptibles de relever de son mandat. Ce budget ne vise pas nécessairement à couvrir le coût de la mise en œuvre des actions que mènent à bien les organismes spécialisés dans les domaines de la réduction de la demande, de la réduction de l'offre, du développement alternatif et des mesures de contrôle, entre autres.

RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL

Dans la négative :

3.c. Veuillez préciser les moyens de financement des ressources humaines et du matériel nécessaires à la mise en œuvre de la politique nationale de lutte contre les drogues.

4. Quels sont les domaines que l'autorité nationale de lutte contre les drogues est chargée de coordonner et/ou d'articuler ?

Domaine	Oui	Non
Réduction de la demande		
Réduction de l'offre		
Programmes de développement alternatif intégré et durable		
Mesures de contrôle		
Observatoire des drogues		
Coopération internationale		
Évaluation des programmes		
Autres. Veuillez préciser : _____		

5. Votre pays dispose-t-il d'un mécanisme de coordination et d'articulation entre les institutions de l'État et les niveaux de l'administration à caractère permanent afin de mener à bien le plan national ou la stratégie nationale de lutte contre les drogues ?

Oui

Non

Dans l'affirmative :

5.a. Veuillez expliquer brièvement le fonctionnement de ce mécanisme.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR L'OBJECTIF 1 :

RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL

INSTITUTION ET FONCTIONNAIRE À L'ORIGINE DES INFORMATIONS FOURNIES :

--

RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL

OBJECTIF 2

ÉLABORER, METTRE EN ŒUVRE, ÉVALUER ET METTRE À JOUR DES POLITIQUES ET/OU STRATÉGIES NATIONALES RELATIVES AUX DROGUES QUI SOIENT INTÉGRÉES ET ÉQUILIBRÉES, FONDÉES SUR DES DONNÉES FACTUELLES ET QUI INTÈGRENT UNE PERSPECTIVE TRANSVERSALE DES DROITS DE L'HOMME, COMPATIBLE AVEC LES OBLIGATIONS DES PARTIES CONFORMÉMENT AU DROIT INTERNATIONAL, TOUT ³ EN ADOPTANT UNE APPROCHE SEXOSPÉCIFIQUE ET EN METTANT L'ACCENT SUR LE DÉVELOPPEMENT ASSORTI D'INCLUSION SOCIALE.

6. Votre pays dispose-t-il d'un plan national ou d'une stratégie nationale de lutte contre les drogues ?

Oui

Non

Dans l'affirmative :

6.a. Veuillez indiquer le nom du plan national ou de la stratégie nationale de lutte contre les drogues et joindre le document concerné ou insérer le lien électronique correspondant.

6.b. Veuillez spécifier les années que couvre le plan national ou la stratégie nationale de lutte contre les drogues.

6.c. Veuillez spécifier le nom de l'institution à l'origine de l'adoption du plan national ou de la stratégie nationale de lutte contre les drogues (par exemple, le Conseil des ministres, le parlement, etc.).

6.d. Veuillez spécifier l'état actuel du plan national ou de la stratégie nationale de lutte contre les drogues.

État actuel	Ne cochez qu'une seule case	Observations
En vigueur et en cours d'exécution	<input type="checkbox"/>	
Document rédigé mais en attente d'approbation	<input type="checkbox"/>	

³ Le plein respect au droit international et à la Déclaration universelle des droits de l'homme, observant les principes de souveraineté et d'intégrité territoriale des États, la non-intervention dans les affaires intérieures des États, les libertés fondamentales et la dignité inhérente aux personnes, l'égalité des droits et le respect mutuel entre les États.

RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL

En cours de rédaction (veuillez indiquer le calendrier de finalisation et d'adoption)		
Expiration de la période. Aucune mesure prise à ce sujet		

7. Quels domaines le plan national ou la stratégie nationale de lutte contre les drogues comprennent-ils ?

Domaine	Oui	Non
Renforcement institutionnel		
Réduction de la demande		
Réduction de l'offre		
Mesures de contrôle		
Coopération internationale		

8. Les acteurs concernés⁴ des domaines prioritaires⁵ participent-ils à l'élaboration, la mise en œuvre, l'évaluation et/ou la mise à jour du plan national et/ou de la stratégie nationale de lutte contre les drogues ?

Acteurs concernés	Oui	Non
Ministère de la Santé		
Ministère des Affaires sociales		
Ministère de l'Intérieur		
Ministère de la Justice		
Collectivités régionales et/ou locales		
Communauté scientifique/secteur universitaire		
Société civile et autres acteurs sociaux		
Ministère de la Condition féminine		
Autres (spécifiez) : _____		

9. Les municipalités et collectivités locales possèdent-elles des compétences transférées en matière de drogues (spécifiques ou connexes) et disposent-elles d'une autonomie suffisante, basée sur la législation, pour assurer et mettre en œuvre des actions concrètes de manière coordonnée avec l'autorité nationale de lutte contre les drogues ?

Oui Non

⁴ **Acteurs concernés** : cela inclut, entre autres, la société civile, la communauté scientifique, le secteur universitaire, les autorités nationales, régionales et locales, les organisations de défense des droits des femmes et les groupes LGBTI.

⁵ **Domaines prioritaires** : par exemple, le renforcement institutionnel, la réduction de la demande, la réduction de l'offre, les mesures de contrôle, la coopération internationale.

RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL

Dans l'affirmative :

9.a. Veuillez détailler.

10. L'autorité nationale de lutte contre les drogues de votre pays dispose-t-elle, au sein de sa structure centrale, d'un bureau ou d'une unité fonctionnelle qui se charge de la promotion, de la coordination, de la formation et de la fourniture d'un soutien technique en matière de drogues à l'adresse des autorités ou acteurs locaux ?

Oui

Non

Dans l'affirmative :

10.a. Veuillez détailler les fonctions qu'assurent ce bureau ou cette unité fonctionnelle.

11. L'autorité nationale de lutte contre les drogues de votre pays dispose-t-elle sur le territoire de coordinateurs, de bureaux ou de délégations qui correspondent à une structure décentralisée de fonctionnement et de coordination à l'échelon local afin de lutter contre le problème des drogues ?

Oui

Non

Dans l'affirmative :

11.a. Veuillez détailler l'organisation de la structure décentralisée de fonctionnement et de coordination à l'échelon local.

12. Votre pays dispose-t-il d'un mécanisme ou programme spécifique et stable pour le transfert de fonds ou le financement des initiatives ou projets de lutte contre les drogues que mènent à bien les municipalités ou collectivités locales ?

Oui

Non

RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL

Dans l'affirmative :

12.a. Veuillez détailler ce mécanisme ou programme.

13. Le plan national ou la stratégie nationale de lutte contre les drogues de votre pays prennent-ils en considération les objectifs de développement durable (ODD) du Programme 2030⁶ des Nations Unies ?

Oui

Non

Dans l'affirmative :

13.a. Veuillez indiquer tous les objectifs et cibles des ODD qui ont été pris en considération dans la stratégie de votre pays⁷.

14. Le plan national ou la stratégie nationale de lutte contre les drogues⁸ de votre pays incluent-ils la problématique des droits de l'homme ?

Oui

Non

⁶ ODD consultables à l'adresse suivante : <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

⁷ Les ODD associés sont les suivants : Objectif 1 : « Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde » ; Objectif 2 : « Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable » ; Objectif 3 : « Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge » ; Objectif 5 : « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles » ; Objectif 15 : « Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité » ; Objectif 16 : « Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous » ; Objectif 17 : « Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser ».

⁸ Prendre en compte les recommandations pratiques de l'UNGASS de 2016 (résolution A/S-30/L.1). « Recommandations pratiques concernant les questions transversales : drogues et droits de l'homme, jeunes, femmes, enfants et collectivités. Drogues et droits de l'homme, jeunes, femmes, enfants, membres vulnérables de la société et collectivités. Politiques et mesures proportionnées et efficaces et garanties juridiques relatives aux procédures pénales et à l'appareil judiciaire ». Nations Unies, document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale, *Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue* (New York, 2016).

RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL

Dans l'affirmative :

14.a. Veuillez expliquer la manière dont a été intégrée la problématique des droits de l'homme.

15. Le plan national ou la stratégie nationale de lutte sur les drogues de votre pays intègrent-ils de manière spécifique l'approche du genre⁹ ?

Oui

Non

Dans l'affirmative :

15.a. Veuillez expliquer la manière dont a été intégrée l'approche du genre en tenant compte des instruments internationaux pertinents. Précisez si cette approche repose sur un fondement juridique.

15.b. Veuillez indiquer si l'autorité nationale de lutte contre les drogues bénéficie de conseils techniques pour élaborer les programmes intégrant l'approche du genre.

16. Le plan national ou la stratégie nationale de lutte contre les drogues de votre pays tiennent-ils compte du développement assorti d'inclusion sociale ?

⁹ L'approche du genre suppose de reconnaître que les politiques en matière de drogues ont un impact différencié selon le sexe et que si elles n'abordent pas ces différences, elles tendront à reproduire et à approfondir les inégalités existantes dans le domaine du développement humain, fruits d'une société patriarcale et androcentrique. L'inclusion de l'approche du genre implique que les actions entreprises dans le cadre des politiques en matière de drogues contribuent à réduire au maximum les écarts entre les hommes et les femmes. La résolution de l'UNGASS de 2016 stipule ce qui suit : « Prendre systématiquement en considération la problématique hommes-femmes et veiller à ce que les femmes interviennent à toutes les étapes de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques et programmes en matière de drogues, mettre au point et promouvoir des mesures différenciées selon le sexe et l'âge qui tiennent compte des situations et besoins particuliers des femmes et des filles pour aborder le problème mondial de la drogue et, en tant qu'États parties, appliquer la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ». Nations Unies, document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale, *Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue* (New York, 2016).

RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL

Oui

Non

Dans l'affirmative :

16.a. Veuillez expliquer la manière dont a été pris en compte le développement assorti d'inclusion sociale.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR L'OBJECTIF 2 :

INSTITUTION ET FONCTIONNAIRE À L'ORIGINE DES INFORMATIONS FOURNIES :

RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL

**OBJECTIF
3**

COORDONNER LES POLITIQUES ET/OU STRATÉGIES NATIONALES RELATIVES AUX DROGUES AVEC D'AUTRES POLITIQUES ET/OU STRATÉGIES SOCIALES DE L'ÉTAT, QUI PERMETTENT DE RÉPONDRE AUX CAUSES ET CONSÉQUENCES FONDAMENTALES DU PROBLÈME DE LA DROGUE.

17. Votre pays dispose-t-il d'espaces institutionnalisés de coordination entre les institutions chargées des politiques en matière de drogues et celles chargées des autres politiques et/ou stratégies sociales de l'État¹⁰ ?

Oui

Non

18. Votre pays dispose-t-il de plans et programmes multisectoriels visant à prévenir et combattre les causes et conséquences socioéconomiques du problème de la drogue, en particulier celles qui affectent les droits de l'homme, la santé publique, l'égalité des sexes et le développement ?

Oui

Non

19. Quels ont été les thèmes (par exemple, prévention de la délinquance, violence, victimisation, exclusion sociale, corruption et approche du genre) inclus dans l'élaboration de la politique publique sociale de l'État pour remédier aux causes et conséquences socioéconomiques du problème de la drogue ?

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR L'OBJECTIF 3 :

INSTITUTION ET FONCTIONNAIRE À L'ORIGINE DES INFORMATIONS FOURNIES :

¹⁰ Par exemple, la santé publique, les services à la personne, la justice pénale, l'éducation et l'emploi.

RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL

OBJECTIF

4

ÉTABLIR ET/OU RENFORCER LES OBSERVATOIRES NATIONAUX DES DROGUES (OU BUREAUX TECHNIQUES SIMILAIRES) POUR DÉVELOPPER DES SYSTÈMES NATIONAUX D'INFORMATION SUR LES DROGUES ET ENCOURAGER LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE DANS CE DOMAINE.

20. Votre pays dispose-t-il d'un observatoire national des drogues (ou d'un bureau technique similaire) doté de capacités et de ressources financières, humaines et technologiques ?

Oui

Non

Dans l'affirmative :

20.a. L'observatoire national des drogues repose-t-il sur un fondement ou une base juridique ?

Oui

Non

Dans l'affirmative :

20.a.1. Veuillez indiquer la loi ou le décret qui établit l'observatoire national des drogues ou insérer le lien électronique correspondant.

21. L'observatoire national des drogues dispose-t-il d'un budget lui permettant d'exercer ses fonctions ?

Oui

Non

RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL

22. L'observatoire national des drogues dispose-t-il d'un réseau national d'information sur les drogues¹¹ ?

Oui

Non

Dans l'affirmative :

22.a. Veuillez cocher dans le tableau ci-dessous les cases correspondant aux acteurs qui font partie du réseau national d'information sur les drogues :

Acteurs	Oui	Non
Universités		
Établissements de santé		
Instituts de la statistique et du recensement		
Consultants privés		
Société civile et autres acteurs sociaux ¹²		
Organismes internationaux de coopération		
Autres. Spécifiez : _____		

¹¹ Selon le manuel intitulé « Création d'un observatoire national des drogues », élaboré conjointement par l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT) et la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD) de l'Organisation des États Américains (OEA) :

Observatoire national des drogues : organisme qui fournit au pays des informations factuelles, objectives, fiables et comparables en matière de drogue et de toxicomanie, ainsi que sur les conséquences de ces deux phénomènes.

Réseau d'information sur les drogues : intègre des sources d'information et d'expertise spécialisées et générales, ainsi que des enquêtes ad hoc et des programmes de surveillance épidémiologique réguliers axés sur des groupes spécifiques.

Système national d'information sur les drogues : ensemble organisé d'éléments favorisant l'interaction entre les acteurs afin d'obtenir, de collecter et de stocker les données ainsi que de les transformer en informations pertinentes dans le but de constituer un tableau exhaustif de la situation en matière de drogues dans le pays. Il comprend deux composantes fondamentales : un réseau national de collecte de données et un observatoire national des drogues.

¹² **Autres acteurs sociaux** : acteurs locaux, référents de quartier, mouvements sociaux, organismes communautaires, assemblées de quartier, organisations non gouvernementales (ONG) et autres associations de la société civile (y compris les organisations de femmes).

RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL

23. Quelles sont les études réalisées par votre pays dans le domaine de la réduction de la demande, dont les résultats ont été publiés ?

Réduction de la demande				
Études	Études réalisées et publiées		Année de l'étude la plus récente	Lien électronique
	Oui	Non		
Enquêtes nationales sur les étudiants de l'enseignement secondaire				
Enquêtes nationales sur les ménages (12 à 64 ans)				
Registre des patients des centres de traitement de la toxicomanie				
Enquête transversale sur les patients des centres de traitement de la toxicomanie				
Enquête sur les patients des urgences				
Enquête sur les étudiants de l'enseignement supérieur				
Enquête sur les populations en conflit avec la loi				
Études sur la mortalité liée à la consommation de drogues				
Études sur la morbidité liée à la consommation de drogues				
Études sur les contraintes de genre associées au problème des drogues				
Enquêtes sur les autres populations cibles. Spécifiez : _____				
Autres. Spécifiez : _____				

24. De quelles informations votre pays dispose-t-il concernant la réduction de l'offre, le trafic illicite et les délits connexes ?

Réduction de l'offre, trafic illicite et délits connexes				
Information	Information disponible		Année de l'information la plus récente	Lien électronique
	Oui	Non		
Quantification des cultures illicites, y compris les cultures en intérieur				
Nombre d'opérations de saisie de drogues illicites et de matières premières nécessaires à leur production				
Quantité de drogues illicites et de matières premières nécessaires à leur production saisies				
Nombre d'opérations de saisie de substances chimiques contrôlées (précurseurs)				

RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL

Réduction de l'offre, trafic illicite et délits connexes				
Information	Information disponible		Année de l'information la plus récente	Lien électronique
	Oui	Non		
Quantité de substances chimiques contrôlées saisies (précurseurs)				
Nombre d'opérations de saisie de produits pharmaceutiques				
Quantité de produits pharmaceutiques saisis				
Nombre de personnes formellement accusées d'usage, de possession et de trafic illicite de drogues				
Nombre de personnes condamnées pour usage, possession et trafic illicite de drogues				
Nombre de laboratoires détectés et démantelés produisant des drogues illicites d'origine naturelle				
Nombre de laboratoires détectés et démantelés produisant des drogues illicites d'origine synthétique				
Composition chimique des drogues saisies				
Prix de vente des drogues (au consommateur)				
Nombre de personnes formellement accusées de blanchiment de capitaux				
Nombre de personnes condamnées pour blanchiment de capitaux				
Nombre de personnes formellement accusées de trafic d'armes à feu, d'explosifs, de munitions et d'autres matériels connexes				
Nombre de personnes condamnées pour trafic d'armes à feu, d'explosifs, de munitions et d'autres matériels connexes				
Nombre de personnes formellement accusées de détournement de substances chimiques				
Nombre de personnes condamnées pour détournement de substances chimiques				
Autres. Spécifiez : _____				

25. Les indicateurs ou informations que gère l'observatoire national des drogues de votre pays intègrent-ils et analysent-ils systématiquement les données ventilées par sexe, âge, niveau socioéconomique, niveau d'études et groupe ethnique, le cas échéant ?

Oui

Non

RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL

Dans l'affirmative :

25.a. Veuillez indiquer les études, parmi celles mentionnées dans les tableaux précédents, qui comportent des données ventilées par sexe, âge, niveau socioéconomique, niveau d'études et groupe ethnique, le cas échéant.

--

26. Votre pays a-t-il réalisé ou réalise-t-il actuellement des études pour évaluer les programmes et/ou interventions menés au titre de la lutte contre les drogues ?

Domaine	Existence d'études d'évaluation		Dans l'affirmative, spécifiez : Intitulé de l'étude Année d'évaluation Moyens de vérification (joindre le document concerné ou insérer le lien électronique correspondant)
	Oui	Non	
Réduction de la demande			
Réduction de l'offre			
Mesures de contrôle			

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR L'OBJECTIF 4 :

--

INSTITUTION ET FONCTIONNAIRE À L'ORIGINE DES INFORMATIONS FOURNIES :

--

RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL

OBJECTIF

5

ENCOURAGER L'ÉLABORATION, L'ADOPTION ET L'APPLICATION DE MESURES ALTERNATIVES À L'INCARCÉRATION POUR DÉLITS MINEURS LIÉS AUX DROGUES, COMPTE TENU DES SYSTÈMES NATIONAUX, CONSTITUTIONNELS, JURIDIQUES ET ADMINISTRATIFS ET CONFORMÉMENT AUX INSTRUMENTS INTERNATIONAUX PERTINENTS.

27. Les lois de votre pays prévoient-elles l'application de mesures alternatives à l'incarcération¹³ pour délits mineurs¹⁴ liés aux drogues ?

Oui

Non

¹³Le rapport technique de 2015 de la CICAD intitulé « *Informe Técnico sobre Alternativas al Encarcelamiento para los Delitos Relacionados con Drogas* » (non disponible en français) définit les mesures alternatives comme suit : « Toutes les mesures (qui peuvent être aussi bien des réformes juridiques que des stratégies, des programmes ou des politiques) visant à : i) raccourcir la procédure pénale ; ii) limiter le recours à l'incarcération en guise de réparation pénale ou de sanction, ou iii) réduire le temps effectif de privation de liberté dans les cas d'incarcération impliquant des individus coupables de délits liés aux drogues ».

À cet égard, le rapport indique :

« Les mesures alternatives à l'incarcération peuvent être regroupées en trois grandes catégories en fonction de l'étape de la procédure judiciaire où elles interviennent : (a) mesures prises avant l'ouverture d'une procédure pénale et visant à limiter l'entrée dans le système judiciaire pénal ; (b) mesures appliquées pendant les procédures pénales et visant soit à prévenir les affaires pénales entraînant une incarcération soit à faire en sorte que l'incarcération soit proportionnée au délit ; et (c) mesures de contrôle de la population carcérale axées sur la libération anticipée des personnes condamnées ou en détention préventive et assorties de stratégies d'inclusion sociale ».

Afin de connaître, d'examiner et de promouvoir les mesures alternatives à l'incarcération, les États peuvent réaliser des études pour évaluer leur mise en œuvre, favoriser et/ou adopter des changements législatifs ainsi que des changements en matière de politiques de lutte contre les drogues ou mettre en place des programmes spécifiques.

Règles de Tokyo : Règles minima des Nations Unies pour l'élaboration de mesures non privatives de liberté. Résolution 45/110 de l'Assemblée générale. 14 décembre 1990.

Disponible à l'adresse suivante : <http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/TokyoRules.aspx>

Règles de Bangkok : Règles des Nations Unies concernant le traitement des détenues et l'imposition de mesures non privatives de liberté aux délinquantes. Résolution 65/229 de l'Assemblée générale. 21 décembre 2010. Disponible à l'adresse suivante :

https://www.unodc.org/documents/justice-and-prison-reform/BKKrules/UNODC_Bangkok_Rules_FRE_web.pdf

¹⁴ Les délits mineurs ou moins graves font référence aux délits qui sont sanctionnables par une peine maximale inférieure à un an de privation de liberté ou aux délits sanctionnables par une peine minimale inférieure à six mois de privation de liberté. Ce qui précède est sans préjudice des règles établies par les systèmes juridiques respectifs des États membres.

RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL

Dans l'affirmative :

27.a. Veuillez indiquer le nom de ces lois et joindre le document concerné ou insérer le lien électronique correspondant.

27.b. Les mesures alternatives à l'incarcération pour délits mineurs liés aux drogues prennent-elles en considération les différences de genre, conformément aux instruments internationaux pertinents ?

Oui

Non

Dans l'affirmative :

27.b.1. Veuillez expliquer la manière dont sont prises en considération les différences de genre.

27.c. Des mécanismes ont-ils été élaborés pour suivre et évaluer l'impact de l'application des mesures alternatives à l'incarcération pour délits mineurs liés aux drogues ?

Oui

Non

Dans l'affirmative :

27.c.1. Veuillez indiquer le nom de l'entité responsable de la mise en œuvre des mécanismes de suivi et d'évaluation.

27.c.2. Ces mécanismes impliquent-ils des entités universitaires et de recherche ?

Oui

Non

27.c.3. Veuillez expliquer le fonctionnement de ces mécanismes.

RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL

Dans la négative :

27.d. Existe-t-il une initiative de réforme législative qui prévoit l'application de ces mesures ?

Oui

Non

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR L'OBJECTIF 5 :

INSTITUTION ET FONCTIONNAIRE À L'ORIGINE DES INFORMATIONS FOURNIES :

RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL

OBJECTIF

6

PROMOUVOIR ET METTRE EN ŒUVRE, LORSQU'IL Y A LIEU ET CONFORMÉMENT AUX POLITIQUES, AUX LÉGISLATIONS ET AUX BESOINS DE CHAQUE PAYS, DES PROGRAMMES INTÉGRÉS QUI FAVORISENT L'INCLUSION SOCIALE, EN PARTICULIER AU SEIN DES POPULATIONS EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ, SELON DIFFÉRENTS NIVEAUX ET FORMES D'IMPLICATIONS.

28. Votre pays dispose-t-il de programmes interinstitutionnels et multisectoriels qui favorisent l'inclusion sociale¹⁵ des personnes touchées par le problème de la drogue ?

Oui

Non

Dans l'affirmative :

28.a. Veuillez spécifier le nom de ces programmes et les secteurs auxquels ils s'adressent.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR L'OBJECTIF 6 :

INSTITUTION ET FONCTIONNAIRE À L'ORIGINE DES INFORMATIONS FOURNIES :

¹⁵ L'inclusion sociale en rapport avec le phénomène des drogues porte un regard sur les procédures destinées aux personnes ayant une consommation problématique des drogues et sur l'ensemble des contextes dans lesquels il intervient. Il s'agit de parvenir à une vision et une approche cohérentes et complémentaires des divers facteurs qui déterminent ou conditionnent les parcours de prévention, d'atténuation et/ou de réhabilitation des personnes, en s'efforçant d'avoir une incidence sur eux de manière coordonnée avec les autres institutions et en garantissant, aux personnes, familles et groupes directement concernés par le problème, l'intégration complète du cadre de leurs relations et de leur développement personnel et, de façon générale, de leur vie en société. Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD), *Declaración de Valdivia sobre Integración Social: Exclusión y Drogas* (non disponible en français) (Valdivia, Chili, 2014). Disponible à l'adresse suivante : http://www.cicad.oas.org/fortalecimiento_institucional/dtca/ai_dialog/documents/declaracionValdivia_SPA.pdf

RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL

OBJECTIF 7

PROMOUVOIR DES PEINES PROPORTIONNÉES, LORSQU'IL Y A LIEU, QUI CORRESPONDENT À LA GRAVITÉ DES DÉLITS LIÉS AUX DROGUES ET À L'ATTEINTE DU BIEN JURIDIQUE PROTÉGÉ.

29. Votre pays dispose-t-il de lois qui fixent des peines proportionnées, en particulier pour les délits mineurs liés aux drogues ?

Oui

Non

Dans l'affirmative :

29.a. Veuillez indiquer le nom de ces lois et joindre le document concerné ou insérer le lien électronique correspondant.

30. Votre pays dispose-t-il de juridictions ou tribunaux spéciaux pour les délits mineurs liés aux drogues ?

Oui

Non

Dans l'affirmative :

30.a. Veuillez décrire ces juridictions et tribunaux spéciaux et joindre le document concerné ou insérer le lien électronique correspondant.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR L'OBJECTIF 7 :

INSTITUTION ET FONCTIONNAIRE À L'ORIGINE DES INFORMATIONS FOURNIES :

RÉDUCTION DE LA DEMANDE

RÉDUCTION DE LA DEMANDE

OBJECTIF

1

ÉLABORER DES POLITIQUES DE RÉDUCTION DE LA DEMANDE QUI SOIENT AXÉES SUR LA SANTÉ PUBLIQUE, ÉTAYÉES PAR DES DONNÉES FACTUELLES, INTÉGRÉES, MULTIDISCIPLINAIRES, MULTISECTORIELLES ET RESPECTUEUSES DES DROITS DE L'HOMME, EN TENANT COMPTE DES LIGNES STRATÉGIQUES ET/OU RECOMMANDATIONS DES ORGANISMES INTERNATIONAUX SPÉCIALISÉS.

1. Votre pays dispose-t-il de politiques de réduction de la demande qui incluent des programmes¹ dans les domaines de la prévention, du traitement² et de l'inclusion sociale³ ?

Domaine	Oui	Non
Prévention		
Traitement		
Inclusion sociale		

Dans l'affirmative :

1.a. Veuillez préciser si les programmes intègrent les approches suivantes :

Approche	Oui	Non	Dans l'affirmative, joignez le document concerné ou insérez le lien électronique correspondant
Approche axée sur les droits de l'homme			
Approche interculturelle ⁴			
Approche générationnelle ⁵			

¹ Un programme doit inclure au minimum les éléments suivants : objectifs, activités, calendrier ou plan de travail, ressources identifiées et allouées, population cible ou bénéficiaire, définition du lieu, de l'espace et des délais liés à son exécution. Les activités, actions ou discussions ponctuelles et occasionnelles ne constituent pas un programme.

² Traitement de qualité et adapté aux besoins de chaque personne, touchée directement ou indirectement par la consommation de drogues et d'alcool, en recourant systématiquement à l'internement comme ultime recours thérapeutique et dans les cas où cela est dûment justifié. Le traitement peut être dispensé par ou en coordination avec les centres communautaires et/ou de quartier, les centres de soins de santé primaires, les unités de désintoxication et de sevrage, les dispositifs spécialisés dans la prise en charge des symptômes et la stabilisation clinique, les approches ambulatoires, les centres de jour (journée complète ou demi-journée), les alternatives à mi-parcours et les traitements résidentiels. La réhabilitation constitue une étape du traitement.

³ Toute intervention sociale visant l'intégration sociale des consommateurs ou anciens consommateurs de drogues dans la communauté. Les trois « piliers » de l'inclusion sociale sont (1) le logement, (2) l'éducation et (3) l'emploi (y compris la formation professionnelle). On peut également parler de « réintégration sociale » ou de « réinsertion sociale ».

⁴ **Approche interculturelle** : intégration de la dimension de la diversité culturelle et des besoins y afférents dans l'élaboration des programmes et services de santé, en respectant, protégeant et valorisant les différences culturelles dans les pratiques et les connaissances du point de vue des acteurs de la communauté.

⁵ **Approche générationnelle** : elle répond aux besoins des différentes étapes de la vie : enfance, adolescence, âge adulte.

RÉDUCTION DE LA DEMANDE

Approche axée sur le genre			
Autres (spécifiez)			

2. Lors de l'élaboration des programmes de réduction de la demande, votre pays prend-t-il en compte les lignes stratégiques et les recommandations des organismes internationaux spécialisés⁶ ?

Programme	Oui	Non	Joignez le document concerné ou insérez le lien électronique correspondant
Prévention			
Traitement			
Inclusion sociale			

3. Votre pays dispose-t-il de mécanismes de diffusion et d'accès à l'information⁷ sur les services de prévention, de traitement et d'inclusion sociale ?

Services	Oui	Non
Prévention		
Traitement		
Inclusion sociale		

4. Votre pays dispose-t-il d'instruments⁸ de suivi des programmes de réduction de la demande ?

Oui Non

5. Votre pays a-t-il réalisé des évaluations des processus⁹ ou des résultats intermédiaires¹⁰ des programmes de prévention de l'abus des drogues ?

⁶ Par exemple, pour la prévention : Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUCD), *Normes internationales pour la prévention de l'usage des drogues* (São Paulo, 2013). Pour le traitement : Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUCD)/Organisation mondiale de la Santé (OMS), *Normes internationales pour le traitement des troubles liés à la consommation de drogues* (Vienne, 2016).

⁷ **Mécanismes de diffusion et d'accès à l'information** : outils de promotion et diffusion des services de prévention, de traitement de la toxicomanie et d'inclusion sociale. Par exemple : réseaux sociaux, publicité dans les médias de masse, brochures, numéros gratuits (800), informations publiées sur les portails Internet des administrations publiques, diffusion par le biais de publicités et de campagnes de communication.

⁸ Les instruments auxquels il est fait référence sont des instruments de diagnostic, de traitement, de résultat et d'audit. Les techniques de collecte d'informations peuvent être quantitatives et /ou qualitatives, par exemple : enquêtes structurées, entretiens approfondis, etc.

RÉDUCTION DE LA DEMANDE

Oui Non

Dans l'affirmative :

5.a. Veuillez fournir les informations suivantes :

Programme objet de l'évaluation	Intitulé de l'évaluation ¹¹	Type d'évaluation réalisée	Années d'évaluation des programmes

6. Votre pays a-t-il réalisé des évaluations d'impact¹² (meilleures pratiques) des programmes de prévention de l'abus des drogues ou réalise-t-il actuellement toute autre étude de recherche ?

Oui Non

Dans l'affirmative :

6.a. Veuillez compléter le tableau suivant :

Programme objet de	Intitulé de l'étude	Année de	Auteur(s) : [indiquez
--------------------	---------------------	----------	-----------------------

⁹ **Évaluation des processus** : elle comprend les documents relatifs à chaque étape de l'élaboration d'une ligne d'intervention précise afin d'en déterminer l'efficacité et l'efficience. En définitif, l'on cherche à définir si l'intervention fonctionne de manière efficace, si elle remplit ses objectifs immédiats, si elle a réussi à atteindre la population cible et si les matériels utilisés sont appropriés.

¹⁰ **Évaluation des résultats intermédiaires** : elle évalue l'efficacité du programme, c'est-à-dire les changements que le programme ou le projet devrait entraîner. Ces résultats peuvent se rapporter aux changements de comportement, de situation, d'attitude ou de certification des bénéficiaires après avoir bénéficié des biens ou services du programme. L'importance de ce type de changements réside dans l'espoir qu'ils impliquent l'atteinte des résultats finals (impact) fixés dans le cadre du programme ou du projet.

¹¹ **Intitulé de l'évaluation** : indiquez l'intitulé des évaluations, le nom des institutions qui les ont réalisées ainsi que les références bibliographiques.

¹² **Évaluation d'impact** : il s'agit d'une évaluation des résultats finals des actions clés ou des services fournis dans le cadre de l'intervention. Ces résultats impliquent un changement des conditions de la population cible du programme ou du projet, imputable exclusivement aux actions ou services susmentionnés. Dans certains cas, il est difficile d'effectuer ces mesures principalement en raison de la difficulté d'isoler les effets des autres variables externes et/ou du fait qu'ils relèvent en majorité du long terme.

RÉDUCTION DE LA DEMANDE

l'évaluation	réalisée ou en cours de réalisation	publication de l'étude	l'institution/les institutions ou le chercheur/les chercheurs ayant réalisé l'étude]

7. Votre pays met-il en place, le cas échéant, des mécanismes de coordination du développement et de la mise en œuvre des programmes de réduction de la demande qui favorisent la participation de la société civile et des autres acteurs sociaux¹³ et une meilleure articulation entre parties prenantes ?

Oui

Non

Dans l'affirmative :

- 7.a. Veuillez indiquer le nom de ces mécanismes de coordination.

8. Votre pays met-il en œuvre des mesures visant à réduire à un minimum les conséquences néfastes de la toxicomanie pour la société et la santé publique, en utilisant comme référence le guide technique publié conjointement par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA)¹⁴ ?

Oui

Non

Dans l'affirmative :

- 8.a. Veuillez décrire ces mesures.

¹³ **Autres acteurs sociaux** : acteurs locaux, référents de quartier, mouvements sociaux, organismes communautaires, assemblées de quartier, organisations non gouvernementales (ONG) et autres associations de la société civile (y compris les organisations de femmes).

¹⁴ WHO, UNODC, UNAIDS *Technical Guide for Countries to Set Targets for Universal Access to HIV Prevention, Treatment and Care for Injecting Drug Users* (révision de 2012). Disponible seulement en anglais : http://www.who.int/hiv/pub/idu/targets_universal_access/en/

RÉDUCTION DE LA DEMANDE

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR L'OBJECTIF 1 :

--

INSTITUTION ET FONCTIONNAIRE À L'ORIGINE DES INFORMATIONS FOURNIES :

--

RÉDUCTION DE LA DEMANDE

OBJECTIF 2

ÉTABLIR ET/OU RENFORCER UN SYSTÈME INTÉGRÉ DE PROGRAMMES DE PRÉVENTION UNIVERSELLE, PRÉVENTION SÉLECTIVE ET PRÉVENTION INDIQUÉE DE LA CONSOMMATION EXCESSIVE DE DROGUES, EN ACCORDANT LA PRIORITÉ AUX POPULATIONS VULNÉRABLES ET EN SITUATION DE RISQUE, FONDÉS SUR DES DONNÉES FACTUELLES ET INTÉGRANT UNE APPROCHE AXÉE SUR LES DROITS DE L'HOMME, LE GENRE, L'ÂGE ET LA MULTICULTURALITÉ.

9. Votre pays élabore-t-il ou met-il en œuvre des stratégies et/ou des programmes de prévention au sein des populations suivantes ?

Oui	Non	Type de population	Estimation de la couverture		Nom du programme	Type de programme (universel, sélectif, indiqué) ¹⁵
			Population cible ¹⁶	Taux de couverture ¹⁷		
		Écoliers, collégiens, lycéens et étudiants				
		• Maternelle				
		• Enseignement primaire/élémentaire				
		• Enseignement secondaire				
		• Niveau universitaire				

¹⁵ **Type de programme :**

Prévention universelle : elle concerne la population en général sans distinction, comme, par exemple, l'ensemble des élèves d'une école. Ce niveau de prévention propose de renforcer les valeurs, les comportements, les connaissances et les capacités qui permettent à l'enfant et au jeune de s'engager dans un style de vie sain et de développer une attitude critique face à la consommation de drogues.

Prévention sélective : elle s'adresse à des groupes ou sous-groupes de la population qui présentent un risque élevé de consommer de la drogue, tels que les enfants de toxicomanes ou les élèves en échec scolaire.

Prévention indiquée : elle s'adresse à des groupes précis de consommateurs de drogues ou à des personnes qui ont des problèmes de comportement à haut risque, qui ont déjà eu recours aux drogues ou qui présentent d'autres comportements à risque associés.

Directives continentales de la CICAD en matière de prévention en milieu scolaire (Washington, D.C., 2005).

¹⁶ **Population cible :** groupe de population que le programme se propose d'atteindre. Son étendue dépend du type de programme que l'on a l'intention de mettre en œuvre. Dans le cas des programmes de prévention universelle, l'étendue correspond à l'ensemble de la population tandis que, dans le cas des programmes de prévention sélective ou indiquée, elle équivaut à la population « à risque » ou « à haut risque ».

¹⁷ **Taux de couverture :** rapport entre la population atteinte grâce au programme et la population cible.

$\frac{\text{Taille de la population atteinte}}{\text{Taille de la population cible}} \times 100$ (ou unité de population appropriée)

Exemple :

Population cible = tous les élèves de primaire du pays = 10 000

Population atteinte = les élèves de primaire atteints grâce au programme de prévention pendant l'année = 1 000

Taux de couverture = $\frac{1\ 000}{10\ 000} \times 100 = 10\%$

RÉDUCTION DE LA DEMANDE

Oui	Non	Type de population	Estimation de la couverture		Nom du programme	Type de programme (universel, sélectif, indiqué) ¹⁵
			Population cible ¹⁶	Taux de couverture ¹⁷		
		Personnes en situation de rue ¹⁸				
		• Enfants				
		• Jeunes				
		• Adultes				
		Famille				
		Sexe				
		• Féminin				
		• Masculin				
		LGBTI				
		Communauté				
		Peuples autochtones ¹⁹				
		Migrants et réfugiés				
		Travailleurs dans le domaine professionnel ²⁰				
		Population carcérale				
		Autres ²¹ (spécifiez : _____)				

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR L'OBJECTIF 2 :

¹⁸ **Personnes en situation de rue** : enfants et jeunes déscolarisés, des rues (vivant dans la rue) ou dans la rue (vivant chez eux mais passant leur temps dans la rue) et adultes vivant dans la rue dans des conditions de vulnérabilité sociale.

¹⁹ **Peuples autochtones** : selon les Nations Unies, les peuples autochtones possèdent une langue et un système de connaissances et de croyances particuliers. De plus, ils ont leurs propres concepts du développement, fondés sur leurs valeurs traditionnelles, leur conception du monde, leurs besoins et leurs priorités.

http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/5session_pressrelease2_fr.doc

²⁰ Les programmes sur l'abus des drogues au travail incluent habituellement la prévention et la sensibilisation à l'abus des drogues et de l'alcool à l'adresse des employés et des dirigeants, les programmes d'aide aux employés, la recommandation de traitements contre la toxicomanie et/ou un soutien financier pour en bénéficier, une salle du lieu de travail mise à disposition pour les réunions des groupes Alcooliques anonymes/Narcotiques anonymes (AA/NA) ainsi que des politiques écrites sur l'interdiction d'alcool et d'autres drogues licites et illicites au travail.

²¹ **Autres groupes à risque** : chaque État membre doit déterminer dans son pays les catégories de population qui présentent un risque élevé d'abus des drogues. Parmi ces groupes peuvent figurer les travailleuses du sexe, les migrants, les personnes séropositives, les personnes sans domicile fixe, les enfants des rues et les consommateurs de drogues injectables.

RÉDUCTION DE LA DEMANDE

INSTITUTION ET FONCTIONNAIRE À L'ORIGINE DES INFORMATIONS FOURNIES :

RÉDUCTION DE LA DEMANDE

OBJECTIF

3

ÉTABLIR ET RENFORCER, LE CAS ÉCHÉANT, UN SYSTÈME NATIONAL DE TRAITEMENT, DE RÉADAPTATION ET D'INCLUSION SOCIALE DES PERSONNES AYANT UNE CONSOMMATION PROBLÉMATIQUE DE DROGUES, EN INTÉGRANT UNE APPROCHE AXÉE SUR LES DROITS DE L'HOMME ET LE GENRE ET EN TENANT COMPTE DES NORMES DE QUALITÉ INTERNATIONALEMENT RECONNUES.

10. Votre pays dispose-t-il d'un système national de programmes et de dispositifs intégrés²² de traitement et d'inclusion sociale destinés aux personnes ayant une consommation problématique de drogues²³, assurant l'accès sans discrimination ?

Oui

Non

Dans l'affirmative :

10.a. Veuillez préciser si le système national inclut les programmes et dispositifs spécialisés suivants :

Programmes/dispositifs	Oui	Non	Joignez le document concerné ou insérez le lien électronique correspondant
Intervention précoce (intervention brève, conseils)			
Intervention de crise			
Modalités de traitement diverses			
Double pathologie (comorbidité)			
Inclusion sociale et services liés à l'appui au rétablissement			

10.b. Ces programmes et dispositifs prennent-ils en compte les normes internationales pour le traitement des troubles liés à la consommation de drogues de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ?

²² Du point de vue de la santé mentale, la notion de dispositif correspond à l'idée de procédures d'aide diverses. Un dispositif est un mécanisme qui est élaboré de manière délibérée et qui oriente les actions dont on attend un résultat mesurable afin d'atteindre un objectif précis, en l'occurrence le plus haut niveau possible de santé et de bien-être.

²³ La consommation problématique de drogues désigne la consommation de substances par des personnes qualifiées de toxicomanes ou dépendantes. Elle correspond aux catégories « usage nocif », « abus » et « dépendance », décrites dans les classifications CIM-10 de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et DSM-IV de l'American Psychiatric Association. Ce type de consommation tend à être associé à des difficultés personnelles ou familiales et à des conditions sociales et économiques défavorables.

RÉDUCTION DE LA DEMANDE

Oui

Non

Dans l'affirmative :

10.b.1. Veuillez décrire les méthodes de suivi qu'utilise votre pays pour assurer le respect de ces normes.

11. Votre pays dispose-t-il de mécanismes qui facilitent l'accès des personnes ayant une consommation problématique de drogues aux services de traitement et qui en garantissent la qualité ?

Oui

Non

Dans l'affirmative :

11.a. Veuillez joindre le document concerné ou insérer le lien électronique correspondant.

11.b. Veuillez indiquer les prestataires de ces services :

Institutions	Services ambulatoires	Services résidentiels
Système de santé publique		
Institutions privées		
Organisations non gouvernementales		
Institutions religieuses		

11.c. Veuillez expliquer la manière dont la problématique du genre est incluse dans l'offre de services de traitement.

11.d. Votre pays a-t-il établi et entretenu des relations de coopération avec des organisations gouvernementales ou non gouvernementales qui fournissent des services de soutien social et communautaire intégrant la problématique du genre afin d'assurer l'inclusion sociale des populations vulnérables ?

RÉDUCTION DE LA DEMANDE

Oui Non

Dans l'affirmative :

11.d.1. Veuillez décrire brièvement les actions mises en place dans ce cadre de coopération.

12. Votre pays dispose-t-il de mécanismes permettant de réaliser de manière continue le suivi et l'évaluation des résultats des programmes de prise en charge, de traitement et d'inclusion sociale ?

Oui Non

Dans l'affirmative :

12.a. Veuillez préciser si les approches axées sur les droits de l'homme et le genre ont été prises en compte lors du suivi et de l'évaluation des programmes de prise en charge, de traitement et d'inclusion sociale.

13. Votre pays dispose-t-il, au sein des programmes et services de traitement, de mécanismes de protection des droits des personnes ayant une consommation problématique de drogues ?

Oui Non

Dans l'affirmative :

13.a. Veuillez décrire brièvement ces mécanismes.

13.b. Ces mécanismes comportent-ils des protocoles visant à préserver la confidentialité des informations fournies par les usagers des services ?

RÉDUCTION DE LA DEMANDE

Oui Non

13.c. Ces mécanismes prennent-ils en compte le processus de diffusion des informations appropriées sur le traitement et le consentement éclairé ?

Oui Non

14. Votre pays dispose-t-il de mécanismes de supervision des établissements prestataires de services de traitement de la toxicomanie et de réhabilitation aux personnes ayant des problèmes de consommation de drogues ?

Oui Non

Dans l'affirmative :

14.a. Veuillez décrire brièvement le fonctionnement des mécanismes de supervision dont dispose votre pays.

14.b. Les mécanismes de supervision permettent-ils la systématisation et la collecte d'informations sur les services mis en œuvre ?

Oui Non

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR L'OBJECTIF 3 :

INSTITUTION ET FONCTIONNAIRE À L'ORIGINE DES INFORMATIONS FOURNIES :

RÉDUCTION DE LA DEMANDE

OBJECTIF

4

PROMOUVOIR LA FORMATION CONTINUE ET LA CERTIFICATION DES RESSOURCES HUMAINES QUI FOURNISSENT DES SERVICES DE PRÉVENTION, DE TRAITEMENT, DE RÉADAPTATION ET D'INCLUSION SOCIALE.

15. Votre pays a-t-il réalisé des diagnostics afin de déterminer les besoins de formation des ressources humaines employées dans les programmes de prévention, de traitement et d'inclusion sociale ?

Programmes	Oui	Non
Prévention		
Traitement		
Intégration sociale		

16. Votre pays propose-t-il une formation continue dans les domaines de la prévention, du traitement et de l'inclusion sociale en fonction des compétences ?

Oui

Non

Dans l'affirmative :

- 16.a. Veuillez spécifier les niveaux de formation et fournir le document concerné ou le lien électronique correspondant.

17. Votre pays participe-t-il aux programmes de formation dans les domaines de la prévention, du traitement et de l'inclusion sociale proposés par les organismes internationaux spécialisés ?

Oui

Non

18. La formation dans les domaines de la prévention, du traitement et de l'inclusion sociale que propose votre pays intègre-t-elle la problématique du genre ?

Oui

Non

RÉDUCTION DE LA DEMANDE

19. Votre pays procède-t-il à la certification des ressources humaines employées dans les services de prévention, de traitement et d'inclusion sociale ?

Services	Oui	Non	Niveau (basique, intermédiaire ou avancé)	Organismes/institutions responsables de la certification
Prévention				
Traitement				
Intégration sociale				

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR L'OBJECTIF 4 :

--

INSTITUTION ET FONCTIONNAIRE À L'ORIGINE DES INFORMATIONS FOURNIES :

--

RÉDUCTION DE LA DEMANDE

OBJECTIF
5

ÉTABLIR ET/OU RENFORCER LES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES GOUVERNEMENTALES POUR RÉGIR, AGRÉER, ACCRÉDITER ET SUPERVISER LES PROGRAMMES DE PRÉVENTION ET LES SERVICES DE PRISE EN CHARGE ET DE TRAITEMENT.

20. Votre pays dispose-t-il de mesures réglementaires pour l'accréditation des programmes de prévention et pour les services de prise en charge et/ou de traitement²⁴ ?

Oui

Non

21. Votre pays dispose-t-il d'une procédure d'accréditation pour les centres de traitement de la toxicomanie ?

Oui

Non

Dans l'affirmative :

21.a. Veuillez indiquer le nom de l'institution ou des institutions qui proposent cette accréditation et en décrire brièvement la procédure.

22. Votre pays dispose-t-il de mécanismes de supervision pour assurer le respect des critères de qualité dans les programmes de prévention ?

Oui

Non

Dans l'affirmative :

22.a. Veuillez indiquer le nom des mécanismes de supervision utilisés et celui de l'institution chargée de les contrôler.

²⁴ **Services de traitement de la toxicomanie** : interventions structurées fournies pour traiter les problèmes de santé et psychosociaux liés à la consommation de drogues afin d'améliorer l'état de santé et d'augmenter ou optimiser le bien-être personnel et social.

RÉDUCTION DE LA DEMANDE

23. Votre pays dispose-t-il de mécanismes de supervision pour assurer le respect des critères de qualité dans les services de prise en charge et/ou de traitement de la toxicomanie ?

Oui

Non

Dans l'affirmative :

23.a. Veuillez indiquer le nom des mécanismes de supervision utilisés et celui de l'institution chargée de les contrôler.

24. Votre pays a-t-il réalisé un diagnostic afin de déterminer les besoins nationaux de prise en charge et l'offre de services de prise en charge et de traitement de la toxicomanie pendant la période d'évaluation (2014-2018) ?

Oui

Non

Dans l'affirmative :

24.a. Veuillez détailler les résultats du diagnostic.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR L'OBJECTIF 5 :

INSTITUTION ET FONCTIONNAIRE À L'ORIGINE DES INFORMATIONS FOURNIES :

RÉDUCTION DE L'OFFRE

RÉDUCTION DE L'OFFRE

OBJECTIF

1

ÉLABORER, METTRE EN ŒUVRE ET RENFORCER LES POLITIQUES ET PROGRAMMES INTÉGRÉS ET ÉQUILIBRÉS, DESTINÉS À PRÉVENIR ET DIMINUER L'OFFRE ILLICITE DE DROGUES, EN TENANT COMPTE DES RÉALITÉS TERRITORIALES DE CHAQUE PAYS ET EN RESPECTANT LES DROITS DE L'HOMME.

1. Votre pays a-t-il élaboré, mis en œuvre et actualisé des politiques et programmes nationaux visant à prévenir et réduire la culture et la production illicites de drogues ?

Si

Non

Dans l'affirmative :

- 1.a. Veuillez indiquer le nom de l'institution et/ou de l'organisation chargée de réaliser ces actions.

2. Existent-ils dans votre pays des mécanismes budgétaires permettant d'assurer l'affectation de ressources en faveur des programmes de réduction de l'offre illicite de drogues ?

Oui

Non

3. Lorsqu'il en existe une preuve historique, votre pays prend-t-il en compte les utilisations licites traditionnelles dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et programmes de réduction de l'offre illicite de drogues ?

Oui

Non

Dans l'affirmative :

- 3.a. Veuillez détailler la manière dont sont prises en compte ces utilisations licites traditionnelles et joindre le document concerné ou insérer le lien électronique correspondant.

RÉDUCTION DE L'OFFRE

4. Votre pays prévoit-il des mesures de protection de l'environnement dans les politiques et programmes de réduction de l'offre illicite de drogues ?

Oui Non

Dans l'affirmative :

- 4.a. Veuillez décrire ces mesures de protection de l'environnement.

5. Votre pays a-t-il instauré des mécanismes de coopération entre les institutions publiques et privées afin de traiter de manière intégrale la question de la production illicite de drogues ?

Oui Non

6. Les programmes de réduction de l'offre de drogues mis en place par votre pays s'accompagnent-ils d'initiatives de prévention du crime qui réduisent l'impact des facteurs de risque sociaux et économiques ?

Oui Non

Dans l'affirmative :

- 6.a. Ces programmes prévoient-ils la participation de la société civile et des autres acteurs sociaux¹ ?

Oui Non

- 6.b. Veuillez joindre le document concerné ou insérer le lien électronique correspondant.

¹ **Autres acteurs sociaux** : acteurs locaux, référents de quartier, mouvements sociaux, organismes communautaires, assemblées de quartier, organisations non gouvernementales (ONG) et autres associations de la société civile (y compris les organisations de femmes).

RÉDUCTION DE L'OFFRE

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR L'OBJECTIF 1 :

--

INSTITUTION ET FONCTIONNAIRE À L'ORIGINE DES INFORMATIONS FOURNIES :

--

RÉDUCTION DE L'OFFRE

**OBJECTIF
2**

ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE DES MÉCANISMES DE COLLECTE ET D'ANALYSE DE L'INFORMATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE POLITIQUES ET D' ACTIONS VISANT À RÉDUIRE L'OFFRE ILLICITE DE DROGUES.

7. Votre pays dispose-t-il de mécanismes ou systèmes de collecte et d'analyse des informations liées à l'offre illicite de drogues ?

Oui

Non

Dans l'affirmative :

7.a. Veuillez fournir le nom de l'institution ou des institutions qui font partie de ces mécanismes ou systèmes.

8. Votre pays réalise-t-il des études ou des enquêtes périodiques sur les facteurs structurels et socioéconomiques qui influent sur la situation de l'offre illicite de drogues ?

Oui

Non

Dans l'affirmative :

8.a. Veuillez indiquer les études et enquêtes qui ont été menées (intitulé, date de réalisation, lien électronique).

9. Votre pays élabore-t-il ou actualise-t-il des études et/ou enquêtes scientifiques sur les utilisations médicinales et scientifiques et les autres utilisations licites, le cas échéant, des plantes contenant des substances stupéfiantes ou psychotropes soumises au système de contrôle international ?

Oui

Non

RÉDUCTION DE L'OFFRE

Dans l'affirmative :

9.a. Veuillez indiquer le nom des études et/ou des enquêtes réalisées (intitulé, année de réalisation, lien électronique).

10. Votre pays favorise-t-il et met-il en œuvre des mécanismes d'identification des profils et de caractérisation chimique des drogues soumises au système de contrôle international ?

Oui

Non

Dans l'affirmative :

10.a. Veuillez indiquer le nom des mécanismes mis en œuvre pour l'identification des profils et la caractérisation chimique des drogues soumises au système de contrôle international.

11. Votre pays favorise-t-il et met-il en œuvre des mécanismes d'identification des nouvelles substances psychoactives² (NSP) ?

Oui

Non

Dans l'affirmative :

11.a. Votre pays dispose-t-il d'un système d'alerte précoce pour l'identification des NSP ?

Oui

Non

² **Nouvelles substances psychoactives (NSP)** : substances d'abus, sous forme pure ou sous forme de préparation, non soumises à la Convention unique de 1961 sur les stupéfiants et à la Convention de 1971 sur les substances psychotropes mais pouvant constituer une menace pour la santé publique. Le terme « nouvelles » ne fait pas nécessairement référence à de nouvelles inventions (de nombreuses NSP ont été synthétisées il y a 40 ans) mais désigne des substances récemment disponibles sur le marché. Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), *Early Warning Advisory on New Psychoactive Substances*. Disponible seulement en anglais : <https://www.unodc.org/LSS/Page/NPS>

RÉDUCTION DE L'OFFRE

Dans l'affirmative :

11.a.1. Veuillez décrire le fonctionnement de ce système d'alerte précoce (institutions participantes, fonctions).

12. Votre pays utilise-t-il des méthodes normalisées et comparables³ pour mesurer l'étendue de la culture et de la production illicites de drogues ?

Oui

Non

Dans l'affirmative :

12.a. Veuillez énumérer les méthodes normalisées et comparables utilisées.

Méthodes de mesure des cultures illicites	Méthodes de mesure de la production illicite de drogues

12.b. Veuillez préciser les critères de normalisation utilisés pour garantir la comparabilité.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR L'OBJECTIF 2 :

INSTITUTION ET FONCTIONNAIRE À L'ORIGINE DES INFORMATIONS FOURNIES :

³ Telles que les images satellites, les études scientifiques sur le rendement des cultures et l'efficacité des laboratoires typiques de production illicite de drogues, entre autres.

RÉDUCTION DE L'OFFRE

OBJECTIF 3	ÉLABORER, METTRE EN ŒUVRE ET/OU RENFORCER LES PROGRAMMES EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT, QUI S'INSCRIVENT DANS LE LONG TERME ET SOIENT VASTES, DANS LES DOMAINES RURAL ET URBAIN, Y COMPRIS, ENTRE AUTRES, LE DÉVELOPPEMENT ALTERNATIF, INTÉGRÉ ET DURABLE ET, LE CAS ÉCHÉANT, LE DÉVELOPPEMENT ALTERNATIF PRÉVENTIF, CONFORMÉMENT AUX POLITIQUES, LÉGISLATIONS ET BESOINS DE CHAQUE PAYS, S'IL Y A LIEU.
-----------------------------	--

13. Votre pays a-t-il élaboré et mis en œuvre des programmes de développement alternatif, intégré et durable ou des programmes de développement alternatif préventif, le cas échéant, dans le cadre des stratégies de contrôle et de réduction des cultures illicites ?

Oui Non

Dans l'affirmative :

13.a. Veuillez indiquer l'année à partir de laquelle votre pays a démarré la mise en œuvre de ses programmes de développement alternatif, intégré et durable ou de ses programmes de développement alternatif préventif :

Type de programme	Année
Programmes de développement alternatif, intégré et durable	
Programmes de développement alternatif préventif	

13.b. Votre pays dispose-t-il d'une entité nationale chargée de la coordination et de l'évaluation de la mise en œuvre des programmes de développement alternatif ?

Oui Non

Dans l'affirmative :

13.b.1. Veuillez indiquer le nom de cette entité nationale.

RÉDUCTION DE L'OFFRE

13.c. Veuillez indiquer les cultures illicites qui sont soumises aux programmes de développement alternatif mis en œuvre.

Culture	Oui	Non
Coca		
Marijuana/cannabis		
Pavot		
Autres. Spécifiez : _____		

13.d. Veuillez fournir le document ou le lien électronique correspondant aux programmes de développement alternatif, intégré et durable ou aux programmes de développement alternatif préventif, le cas échéant.

14. Votre pays échange-t-il avec les pays du Continent américain ses expériences et ses bonnes pratiques en matière d'élaboration et de mise en œuvre des programmes de développement alternatif, intégré et durable, incluant l'aspect préventif, le cas échéant ?

Oui

Non

Dans l'affirmative :

14.a. Veuillez fournir les informations suivantes concernant l'échange d'expériences et de bonnes pratiques avec les pays du Continent américain pendant la période d'évaluation (2014-2018) :

Entités ou acteurs avec lesquels ont été échangées les expériences et bonnes pratiques	Expériences et bonnes pratiques échangées

15. Votre pays utilise-t-il des indicateurs de résultats intermédiaires et/ou finals pour suivre et évaluer l'efficacité des programmes de développement alternatif, intégré et durable, incluant l'aspect préventif, le cas échéant, à moyen et long terme ?

Oui

Non

RÉDUCTION DE L'OFFRE

Dans l'affirmative :

15.a. Veuillez décrire les indicateurs utilisés :

Indicateur	Type d'indicateur de résultats	
	Intermédiaire	Final

15.b. Veuillez préciser si les indicateurs mentionnés visent à évaluer les aspects suivants :

Aspects	Oui	Non
Développement économique et social des personnes et communautés		
Réduction des cultures illicites contenant des stupéfiants et des substances psychotropes		

16. Les programmes de développement alternatif, intégré et durable, incluant l'aspect préventif, le cas échéant, s'accompagnent-ils de politiques publiques de renforcement de la présence de l'État dans les zones concernées par les cultures illicites ?

Oui

Non

Dans l'affirmative :

16.a. Veuillez fournir les informations suivantes :

Institutions présentes dans les zones concernées, en complément des programmes de développement alternatif	Oui	Non
Ministère de l'Agriculture		
Institut de recherche agronomique		
Ministère de l'Éducation		
Ministère de la Santé		
Ministère de l'Intérieur/Police nationale		
Ministère de la Sécurité nationale et de la Défense		
Ministère des Transports et des Travaux publics		
Ministère de la Famille et de la Condition féminine		
Ministère du Commerce international		
Ministère public		

RÉDUCTION DE L'OFFRE

Institutions présentes dans les zones concernées, en complément des programmes de développement alternatif	Oui	Non
Ministère du Travail et des Affaires sociales		
Autorité nationale sur les drogues		
Autres. Spécifiez : _____		

17. Les communautés et groupes bénéficiaires⁴ de votre pays participent-ils aux processus d'élaboration, de mise en œuvre et de contrôle des programmes de développement alternatif, intégré et durable, incluant l'aspect préventif, le cas échéant ?

Oui Non

Dans l'affirmative :

17.a. Veuillez détailler les modalités de participation des communautés et groupes bénéficiaires à ces processus.

18. Votre pays favorise-t-il les initiatives de développement urbain durable⁵ au sein des populations urbaines touchées par les activités illégales liées au trafic illicite de drogues et aux délits connexes ?

Oui Non

Dans l'affirmative :

18.a. Veuillez identifier les initiatives de développement urbain durable mises en œuvre et les populations bénéficiaires :

⁴ Acteurs locaux, référents de quartier, mouvements sociaux, organismes communautaires, assemblées de quartier, organisations non gouvernementales (ONG) et autres associations de la société civile (y compris les organisations de femmes), le cas échéant.

⁵ **Développement urbain durable** : désigne le processus de coévolution et d'intégration synergique entre les trois sous-systèmes qui composent la ville : l'économie, le social et l'environnement. *El Desarrollo Urbano Sostenible* (seulement en espagnol).

Disponible à l'adresse : <https://dialnet.unirioja.es/servlet/articulo?codigo=65353>.

RÉDUCTION DE L'OFFRE

Type d'initiatives de développement urbain durable	Populations bénéficiaires
Prévention du crime ⁶	
Cohésion communautaire	
Protection et sécurité des habitants	
Stimulation de l'innovation et de l'entrepreneuriat	
Promotion de l'emploi	
Autres. Spécifiez : _____	

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR L'OBJECTIF 3 :

INSTITUTION ET FONCTIONNAIRE À L'ORIGINE DES INFORMATIONS FOURNIES :

⁶ **Prévention du crime** : englobe les stratégies et mesures qui visent à réduire les risques d'infractions et les effets préjudiciables que ces dernières peuvent avoir sur les personnes et la société, y compris la peur de la criminalité, et ce en s'attaquant à leurs multiples causes. Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUCD), *Recueil des règles et normes de l'Organisation des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale*, page 307. Disponible à l'adresse suivante : https://www.unodc.org/pdf/compendium/compendium_2006_fr_part_03_01.pdf

RÉDUCTION DE L'OFFRE

OBJECTIF
4

ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE DES PLANS ET/OU PROGRAMMES VISANT À ATTÉNUER ET RÉDUIRE L'IMPACT DE LA CULTURE ET LA PRODUCTION ILLICITES DE DROGUES SUR L'ENVIRONNEMENT, EN INTÉGRANT ET EN FAISANT PARTICIPER LES COMMUNAUTÉS LOCALES, CONFORMÉMENT AUX POLITIQUES NATIONALES DES ÉTATS MEMBRES.

19. Votre pays réalise-t-il des enquêtes et/ou des études afin de déterminer les caractéristiques et l'ampleur de l'impact des activités liées à la culture et à la production illicites de drogues sur l'environnement ?

Oui

Non

Dans l'affirmative :

19.a. Veuillez fournir dans le tableau suivant les intitulés et dates de publication des enquêtes et/ou des études réalisées pendant la période d'évaluation (2014-2018) :

Étude/enquête	Lien électronique

20. Votre pays élabore-t-il et met-il en œuvre des plans spécifiques basés sur les résultats des enquêtes et/ou des études réalisées afin d'atténuer et de réduire l'impact de la culture et de la production illicites de drogues sur l'environnement et ce, avec la participation des communautés locales ?

Oui

Non

Dans l'affirmative :

20.a. Veuillez énumérer les plans spécifiques mis en œuvre :

Plans mis en œuvre	Communautés locales participantes	Lien électronique

RÉDUCTION DE L'OFFRE

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR L'OBJECTIF 4 :

--

INSTITUTION ET FONCTIONNAIRE À L'ORIGINE DES INFORMATIONS FOURNIES :

--

RÉDUCTION DE L'OFFRE

OBJECTIF

5

ÉTABLIR, LE CAS ÉCHÉANT, À PARTIR DE DONNÉES FACTUELLES, LES RETOMBÉES NÉGATIVES PROVOQUÉES PAR LE MICROTRAFIC ILLICITE DE DROGUES DANS LES DOMAINES DE LA SANTÉ PUBLIQUE, DE L'ÉCONOMIE, DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE LA SÉCURITÉ CITOYENNE.

21. Votre pays dispose-t-il de méthodes de caractérisation⁷, fondées sur une approche territoriale et socioéconomique, du trafic illicite de petites quantités de drogues ou microtrafic⁸ et permettant de déterminer ses retombées négatives sur la santé publique, l'économie, la cohésion sociale et la sécurité citoyenne ?

Oui

Non

Dans l'affirmative :

21.a. Veuillez décrire brièvement ces méthodes et joindre les documents concernés ou insérer les liens électroniques correspondants.

22. Votre pays échange-t-il des informations sur les retombées du trafic illicite de petites quantités de drogues ou microtrafic dans les domaines suivantes ?

Domaine	Oui	Non
Santé publique		
Cohésion sociale		
Économie		
Sécurité citoyenne		

Dans l'affirmative :

22.a. Veuillez indiquer comment s'échangent les informations à l'échelon national et international.

Pays et entités avec lesquels ont été échangées des informations	Moyens d'échange	Année

⁷ **Méthodes de caractérisation** : mécanismes d'enquête qui expliquent un phénomène donné, en tenant compte des variables socioéconomiques (âge, sexe, niveau socioéconomique, niveau d'études).

⁸ Aux fins de cet objectif, on entend que le trafic illicite de petites quantités de drogues et le microtrafic font référence au même phénomène.

RÉDUCTION DE L'OFFRE

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR L'OBJECTIF 5 :

--

INSTITUTION ET FONCTIONNAIRE À L'ORIGINE DES INFORMATIONS FOURNIES :

--

MESURES DE CONTRÔLE

MESURES DE CONTRÔLE

OBJECTIF	ADOPTER ET/OU RENFORCER LES PROGRAMMES INTÉGRÉS ET ÉQUILIBRÉS DESTINÉS À PRÉVENIR ET RÉDUIRE LE TRAFIC ILLICITE DE DROGUES, SELON LES RÉALITÉS TERRITORIALES DE CHAQUE PAYS ET DANS LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME.
1	

1. Votre pays dispose-t-il de protocoles ou de procédures d'intervention pour la détection, la recherche et le démantèlement de laboratoires ou d'installations de transformation et de fabrication illicites de drogues ?

Oui Non

Dans l'affirmative :

1.a. Veuillez joindre un exemplaire de ces protocoles ou procédures ou insérer le lien électronique correspondant.

1.b. Ces protocoles et procédures prévoient-ils des mesures de sécurité et de santé appropriées pour le personnel participant au démantèlement des laboratoires ou installations ?

Oui Non

1.c. Comprennent-ils des actions visant à réduire à un minimum les dommages environnementaux et à optimiser la gestion des déchets chimiques et toxiques ?

Oui Non

2. Votre pays dispose-t-il de programmes et/ou de stratégies de détection et de saisie des drogues au moyen d'opérations de suivi, d'inspections ou de points de contrôle par l'une des voies suivantes ?

Voie	Oui	Non	Joignez le document sur les programmes et/ou stratégies ou insérez le lien électronique correspondant
Terrestre	<input style="width: 20px; height: 20px;" type="checkbox"/>	<input style="width: 20px; height: 20px;" type="checkbox"/>	
Fluviale	<input style="width: 20px; height: 20px;" type="checkbox"/>	<input style="width: 20px; height: 20px;" type="checkbox"/>	

MESURES DE CONTRÔLE

Aérienne			
Maritime			

Dans l'affirmative :

2.a. Des actions d'évaluation et de suivi des programmes et/ou stratégies en la matière sont-elles menées à bien ?

Oui

Non

3. Votre pays dispose-t-il de lois ou de règlements qui prennent en compte l'utilisation d'outils et de techniques de recherche spécialisés afin de prévenir et réduire le trafic illicite de drogues ?

Oui

Non

Dans l'affirmative :

3.a. Ces lois et règlements intègrent-ils la problématique des droits de l'homme ?

Oui

Non

3.b. Veuillez joindre les lois ou règlements concernés ou insérer le lien électronique correspondant.

4. Votre pays met-il en œuvre ou participe-t-il à des programmes de formation continue destinés au personnel impliqué dans les opérations d'interdiction dans les domaines de la réglementation, des processus et des procédures liés au trafic illicite de drogues et aux délits connexes ainsi que des techniques spécialisées d'enquête et de renseignement ?

Oui

Non

MESURES DE CONTRÔLE

Dans l'affirmative :

4.a. Veuillez détailler le type de programmes de formation réalisés.

5. Votre pays réalise-t-il des diagnostics ou des études¹ actualisés afin d'identifier les nouvelles tendances et menaces liées au trafic illicite de drogues et aux délits connexes ?

Oui

Non

Dans l'affirmative :

5.a. Veuillez joindre le document concerné ou insérer le lien électronique correspondant.

6. Votre pays met-il en œuvre des plans de collaboration et de coopération interinstitutionnelles afin de mener des actions coordonnées visant à démanteler les groupes criminels organisés impliqués dans le trafic illicite de drogues et les délits connexes ?

Oui

Non

7. Existe-t-il dans votre pays une institution chargée d'analyser les substances chimiques, les précurseurs et les produits pharmaceutiques, y compris les nouvelles substances psychoactives² ?

Oui

Non

Dans l'affirmative :

¹ Les diagnostics ou les études doivent permettre de déterminer les nouvelles tendances et habitudes, les modes opératoires et les menaces émergentes des organisations criminelles.

² **Nouvelles substances psychoactives (NSP)** : substances d'abus, sous forme pure ou en préparation, non soumises à la Convention unique de 1961 sur les stupéfiants et à la Convention de 1971 sur les substances psychotropes mais pouvant constituer une menace pour la santé publique. Le terme « nouvelles » ne fait pas nécessairement référence à de nouvelles inventions (de nombreuses NSP ont été synthétisées il y a 40 ans) mais désigne des substances récemment disponibles sur le marché. Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), *Early Warning Advisory on New Psychoactive Substances*. Disponible seulement en anglais : <https://www.unodc.org/LSS/Page/NPS>

MESURES DE CONTRÔLE

7.a. Veuillez indiquer le nom de l'institution responsable de ces activités.

8. Votre pays dispose-t-il de programmes de formation continue destinés au personnel impliqué dans l'analyse des substances chimiques, des précurseurs et des produits pharmaceutiques, y compris les nouvelles substances psychoactives, ou y participe-t-il ?

Oui

Non

Dans l'affirmative :

8.a. Veuillez indiquer le nom de ces programmes de formation.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR L'OBJECTIF 1 :

INSTITUTION ET FONCTIONNAIRE À L'ORIGINE DES INFORMATIONS FOURNIES :

MESURES DE CONTRÔLE

OBJECTIF

2

ADOPTER ET/OU RENFORCER LES MESURES DE CONTRÔLE AFIN DE PRÉVENIR LE DÉTOURNEMENT DES SUBSTANCES CHIMIQUES CONTRÔLÉES VERS DES ACTIVITÉS ILLICITES.

9. Votre pays dispose-t-il d'une autorité compétente chargée de contrôler le commerce intérieur afin de prévenir le détournement des substances chimiques contrôlées vers des activités illicites ?

Oui

Non

Dans l'affirmative :

9.a. Veuillez indiquer l'autorité compétente ainsi que la loi, le règlement ou la réglementation qui établit sa mise en place. Joignez le document concerné ou insérez le lien électronique correspondant.

10. Quels instruments ou mécanismes votre pays a-t-il développés afin d'informer le secteur et les consommateurs en général sur les contrôles applicables et les formes de coopération permettant de prévenir le détournement des substances chimiques contrôlées ?

Instrument ou mécanisme	Joignez le document concerné ou insérez le lien électronique correspondant

11. L'autorité compétente de votre pays chargée du contrôle du commerce intérieur réalise-t-elle des inspections régulières et des audits auprès des personnes et des entreprises habilitées à gérer des substances chimiques contrôlées ?

Oui

Non

12. Votre pays dispose-t-il d'un registre à jour de toutes les personnes et entreprises responsables de la gestion des substances chimiques contrôlées ?

Oui

Non

MESURES DE CONTRÔLE

13. Votre pays réalise-t-il des analyses incluant l'échange d'informations par le biais de mécanismes existants dans le domaine international des substances, de leurs analogues et de leurs précurseurs, qui constituent une menace pour la santé publique³ ?

Oui

Non

Dans l'affirmative :

13.a. Veuillez détailler brièvement comment s'échangent les informations.

14. Votre pays dispose-t-il d'une législation qui intègre les mesures de contrôle prévues aux paragraphes 8 et 9 de l'article 12 de la Convention des Nations Unies de 1988⁴ afin de prévenir le détournement des substances chimiques contrôlées vers des activités illicites ?

Oui

Non

Dans l'affirmative :

14.a. Veuillez joindre la législation concernée ou insérer le lien électronique correspondant.

15. Quelles mesures de contrôle prévues au paragraphe 8 de l'article 12 de la Convention des Nations Unies de 1988 la législation de votre pays intègre-t-elle ?

Mesures de contrôle	Oui	Non
Exercer une surveillance sur toutes les personnes et entreprises se livrant à la fabrication et à la distribution des substances chimiques contrôlées.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Soumettre à un régime de licence les établissements et les locaux dans lesquels cette fabrication ou distribution peuvent se faire.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Exiger que les titulaires d'une licence obtiennent une autorisation pour se livrer aux opérations susmentionnées.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Empêcher l'accumulation par des fabricants et des distributeurs de quantités desdites substances excédant celles que requièrent le fonctionnement normal de leur entreprise et la situation du marché.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

³ Toute substance figurant aux Tableaux I et II de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes (Vienne, 1988).

⁴ Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes (Vienne, 1988).

MESURES DE CONTRÔLE

16. Quelles mesures de contrôle prévues au paragraphe 9 de l'article 12 de la Convention des Nations Unies de 1988 la législation de votre pays intègre-t-elle ?

Mesures de contrôle	Oui	Non
Établir un système de surveillance du commerce international des substances chimiques contrôlées afin de faciliter la détection des opérations suspectes.		
Mettre en œuvre ce système de surveillance en étroite coopération avec les fabricants, importateurs, exportateurs, grossistes et détaillants, qui signalent aux autorités compétentes les commandes et opérations suspectes.		
Prévoir la saisie de toute substance contrôlée s'il existe des preuves suffisantes qu'elle est destinée à servir à la fabrication illicite d'un stupéfiant ou d'une substance psychotrope.		
Informers le plus rapidement possible les autorités et services compétents s'il y a des raisons de penser qu'une substance est importée, exportée ou acheminée en transit en vue de la fabrication illicite de stupéfiants ou de substances psychotropes, notamment en leur fournissant des informations sur les modes de paiement utilisés et tous autres éléments essentiels sur lesquels repose la conviction.		
Exiger que les envois faisant l'objet d'importations et d'exportations soient correctement marqués et accompagnés des documents nécessaires. Les documents commerciaux tels que factures, manifestes, documents douaniers, de transport et autres documents d'expédition doivent indiquer les noms des substances faisant l'objet de l'importation ou de l'exportation, la quantité importée ou exportée, ainsi que le nom et l'adresse de l'exportateur, de l'importateur et, lorsqu'il est connu, ceux du destinataire.		

17. Votre pays se conforme-t-il à la recommandation de demander les informations contenues au paragraphe 10 de l'article 12 de la Convention des Nations Unies de 1988 ?

Oui Non

18. Votre pays utilise-t-il le système d'échange de notifications préalables à l'exportation (PEN Online de l'Organe international de contrôle des stupéfiants, OICS) de substances chimiques contrôlées⁵ ?

Oui Non

Dans la négative :

18.a. Votre pays dispose-t-il de mécanismes de substitution permettant de répondre rapidement aux notifications préalables à l'exportation de substances chimiques contrôlées envoyées par d'autres États ?

⁵ Selon le paragraphe 10 de l'article 12 de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes (Vienne, 1988).

MESURES DE CONTRÔLE

Oui

Non

Dans l'affirmative :

18.a.1. Veuillez décrire brièvement ces mécanismes de substitution.

19. Votre pays dispose-t-il de programmes de formation destinés au personnel chargé de la lutte contre les drogues et dans le domaine de l'identification et de la gestion des substances chimiques contrôlées ?

Oui

Non

Dans l'affirmative :

19.a. Veuillez énumérer les programmes de formation dans le domaine de l'identification et de la gestion des substances chimiques contrôlées et préciser le nom de l'institution responsable.

Programmes de formation	Institution responsable

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR L'OBJECTIF 2 :

INSTITUTION ET FONCTIONNAIRE À L'ORIGINE DES INFORMATIONS FOURNIES :

MESURES DE CONTRÔLE

OBJECTIF 3	ADOPTER ET/OU RENFORCER LES MESURES DE CONTRÔLE AFIN DE PRÉVENIR LE DÉTOURNEMENT, VERS DES ACTIVITÉS ILLICITES, DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES CONTENANT DES PRÉCURSEURS OU DES STUPÉFIANTS ET/OU DES SUBSTANCES PSYCHOTROPES, EN GARANTISSANT LEUR DISPONIBILITÉ ADÉQUATE ET LEUR ACCÈS À DES FINS EXCLUSIVEMENT MÉDICALES ET SCIENTIFIQUES.
--------------------------	---

20. Votre pays dispose-t-il d'un registre à jour des personnes et des entreprises responsables de la gestion des produits pharmaceutiques contenant des précurseurs, des stupéfiants ou des substances psychotropes ?

Oui

Non

Dans l'affirmative :

20.a. Veuillez décrire brièvement les informations contenues dans le registre.

21. Votre pays octroie-t-il des licences aux fabricants et aux distributeurs de produits pharmaceutiques contenant des précurseurs, des stupéfiants ou des substances psychotropes afin d'en assurer le contrôle ?

Oui

Non

Dans l'affirmative :

21.a. Veuillez détailler brièvement le processus d'octroi des licences.

22. Votre pays réalise-t-il des inspections régulières et des audits auprès des personnes et des entreprises habilitées à gérer des produits pharmaceutiques contenant des précurseurs, des stupéfiants ou des substances psychotropes ?

Si

Non

MESURES DE CONTRÔLE

Dans l'affirmative :

22.a. Veuillez détailler brièvement le processus d'inspections et d'audits.

23. Votre pays dispose-t-il de sanctions pénales, civiles et/ou administratives pour les infractions ou violations commises par les personnes ou les entreprises responsables de la gestion des produits pharmaceutiques contenant des précurseurs, des stupéfiants ou des substances psychotropes ?

Oui

Non

Dans l'affirmative :

23.a. Veuillez joindre la législation ou la réglementation concernée ou insérer le lien électronique correspondant.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR L'OBJECTIF 3 :

INSTITUTION ET FONCTIONNAIRE À L'ORIGINE DES INFORMATIONS FOURNIES :

MESURES DE CONTRÔLE

OBJECTIF	GARANTIR LA DISPONIBILITÉ ADÉQUATE ET L'ACCÈS DES SUBSTANCES SOUMISES AU CONTRÔLE INTERNATIONAL À DES FINS EXCLUSIVEMENT MÉDICALES ET SCIENTIFIQUES, EN PRÉVENANT LEUR DÉTOURNEMENT.
4	

24. Votre pays dispose-t-il de procédures spéciales d'octroi de permis d'importation et d'exportation de substances soumises au contrôle international à des fins médicales et scientifiques ?

Oui

Non

Dans l'affirmative :

24.a. Veuillez indiquer la durée moyenne d'octroi d'un permis d'importation et d'un permis d'exportation dans les cas suivants :

Type de produit	Durée moyenne d'octroi des permis d'importation	Durée moyenne d'octroi des permis d'exportation
Matières premières stupéfiantes ou psychotropes destinées à la fabrication de médicaments		
Médicaments contenant des stupéfiants ou des psychotropes		
Étalons analytiques classés comme stupéfiants ou psychotropes		
Médicaments classés comme stupéfiants ou psychotropes destinés à l'usage personnel des voyageurs entrant ou sortant du pays		

25. Votre pays dispose-t-il d'un registre ou d'une base de données à jour sur les personnes et/ou les entreprises responsables de l'importation et de l'exportation des substances contrôlées à des fins médicales et scientifiques ?

Oui

Non

26. Votre pays propose-t-il des activités de formation et/ou de sensibilisation aux autorités nationales compétentes et aux professionnels de la santé sur l'accès approprié aux substances soumises au contrôle international à des fins exclusivement médicales et scientifiques ?

MESURES DE CONTRÔLE

Oui

Non

Dans l'affirmative :

26.a. Veuillez indiquer le nom des activités de formation et/ou de sensibilisation proposées.

27. Votre pays dispose-t-il d'un cadre réglementaire ou de directives⁶ qui régissent l'achat des substances soumises au contrôle international à des fins médicales et scientifiques ?

Oui

Non

Dans l'affirmative :

27.a. Veuillez indiquer la législation, les règles et/ou les mesures administratives qui ont été adoptées pour améliorer l'accès des communautés médicales et scientifiques à ces substances. Joignez les documents concernés ou insérez les liens électroniques correspondants.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR L'OBJECTIF 4 :

INSTITUTION ET FONCTIONNAIRE À L'ORIGINE DES INFORMATIONS FOURNIES :

⁶ Les directives d'ordre procédural et administratif doivent être facilement accessibles et comprises et ne doivent pas retarder de manière inexplicable ou significative la procédure.

MESURES DE CONTRÔLE

OBJECTIF

5

RENFORCER LES MESURES NATIONALES VISANT À S'ATTAQUER AU DÉFI DES NOUVELLES SUBSTANCES PSYCHOACTIVES ET À LA MENACE DES STIMULANTS DE TYPE AMPHÉTAMINE.

28. Votre pays dispose-t-il d'un système d'alerte précoce afin d'identifier et de suivre la traçabilité des nouvelles substances psychoactives et des stimulants de type amphétamine⁷, ainsi que des autres substances soumises au contrôle international ?

Oui

Non

Dans l'affirmative :

28.a. Votre pays partage-t-il ces informations avec d'autres systèmes régionaux ou mondiaux ?

Oui

Non

Dans l'affirmative :

28.a.1. Veuillez indiquer les systèmes qu'utilise votre pays pour le partage des informations.

29. Votre pays dispose-t-il de cadres réglementaires et/ou de directives visant à identifier et relever les défis que constituent les nouvelles substances psychoactives et les stimulants de type amphétamine ?

Oui

Non

⁷ **Stimulants de type amphétamine (STA)** : groupe de substances composées de stimulants synthétiques, notamment l'amphétamine, la méthamphétamine, la méthcathinone et les substances du groupe de l'ecstasy (par exemple, la MDMA et ses analogues). Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONU DC) - Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD), Programme mondial SMART, *Estimulantes de Tipo Anfetamínico en América Latina* (2014) (non disponible en français). Disponible à l'adresse suivante : http://www.cicad.oas.org/Smart/Reports/4_SPA.pdf.

MESURES DE CONTRÔLE

Dans l'affirmative :

29.a. Veuillez énumérer les cadres réglementaires et/ou les directives concernés et joindre les documents respectifs ou insérer les liens électroniques correspondants.

30. Quels sont les nouvelles techniques spéciales de recherche, les équipements modernes et/ou les dernières technologies acquis et utilisés par votre pays pour détecter et analyser les nouvelles substances psychoactives ?

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR L'OBJECTIF 5 :

INSTITUTION ET FONCTIONNAIRE À L'ORIGINE DES INFORMATIONS FOURNIES :

MESURES DE CONTRÔLE

OBJECTIF

6

CRÉER, METTRE À JOUR ET RENFORCER, LE CAS ÉCHÉANT, LES CADRES RÉGLEMENTAIRES ET INSTITUTIONNELS POUR COMBATTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX RÉSULTANT DU TRAFIC ILLICITE DE DROGUES.

31. Votre pays a-t-il créé, mis à jour et/ou renforcé les cadres réglementaires et institutionnels pour combattre le blanchiment de capitaux⁸ résultant du trafic illicite de drogues ?

Oui

Non

Dans l'affirmative :

31.a. Veuillez joindre les documents respectifs ou insérer les liens électroniques correspondants.

32. Votre pays dispose-t-il d'un programme de formation destiné aux autorités et aux autres secteurs vulnérables⁹ dans les domaines de la prévention, la détection, la poursuite et la lutte contre le blanchiment de capitaux résultant du trafic illicite de drogues ?

Oui

Non

33. Votre pays dispose-t-il de protocoles permettant aux autorités de mener des enquêtes financières et patrimoniales parallèlement à l'enquête pour trafic illicite de drogues ?

Oui

Non

Dans l'affirmative :

33.a. Veuillez décrire brièvement ces protocoles et joindre les documents respectifs ou insérer les liens électroniques correspondants.

⁸ Le blanchiment de capitaux est réprimé conformément à la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et substances psychotropes (Vienne, 1988) et la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (Palerme, 2000).

⁹ **Secteurs vulnérables** : reportez-vous à la recommandation 1 du Groupe d'action financière (GAFI) intitulée « Évaluation des risques et application d'une approche fondée sur les risques ». Disponible à l'adresse suivante : <http://www.fatf-gafi.org/media/fatf/documents/recommendations/Recommandations%20du%20GAFI%202012.pdf>

MESURES DE CONTRÔLE

34. Votre pays dispose-t-il de mécanismes favorisant la coordination et la coopération interinstitutionnelles en matière de prévention et de contrôle du blanchiment de capitaux ?

Oui

Non

Dans l'affirmative :

34.a. Veuillez décrire brièvement ces mécanismes.

35. Votre pays dispose-t-il d'une cellule de renseignements financiers¹⁰ ?

Oui

Non

Dans l'affirmative :

35.a. Veuillez joindre le document concerné ou insérer le lien électronique correspondant.

35.b. Veuillez indiquer sa position institutionnelle au sein de l'administration de l'État.

36. Votre pays dispose-t-il de mécanismes permettant d'analyser les risques de blanchiment de capitaux selon les recommandations du Groupe d'action financière (GAFI) ?

Oui

Non

¹⁰ **Cellule de renseignements financiers** : reportez-vous à la recommandation 29 du Groupe d'action financière (GAFI) intitulée « Cellules de renseignements financiers ». Disponible à l'adresse suivante : <http://www.fatf-gafi.org/media/fatf/documents/recommendations/Recommandations%20du%20GAFI%202012.pdf>

MESURES DE CONTRÔLE

Dans l'affirmative :

36.a. Veuillez décrire les mécanismes qu'utilise votre pays.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR L'OBJECTIF 6 :

INSTITUTION ET FONCTIONNAIRE À L'ORIGINE DES INFORMATIONS FOURNIES :

MESURES DE CONTRÔLE

OBJECTIF

7

CRÉER ET/OU RENFORCER LES ORGANISMES VISANT À ADMINISTRER ET LIQUIDER LES BIENS SAISIS ET/OU CONFISQUÉS DANS LES CAS DE TRAFIC ILLICITE DE DROGUES, DE BLANCHIMENT DE CAPITAUX OU D'AUTRES DÉLITS CONNEXES.

37. Votre pays dispose-t-il d'une législation, de règles et/ou de procédures ainsi que d'autres mesures spécifiques, conformément aux traités et conventions internationaux, afin de faciliter la saisie et la confiscation des biens, instruments ou produits provenant des activités illicites liées aux drogues et à d'autres délits connexes ?

Oui

Non

Dans l'affirmative :

37.a. Veuillez joindre les documents respectifs ou insérer les liens électroniques correspondants.

38. Votre pays dispose-t-il d'une autorité compétente chargée de la gestion des biens saisis et confisqués ?

Oui

Non

Dans l'affirmative :

38.a. Veuillez joindre la législation, le décret ou la règle juridique concernant la création de cette autorité compétente ou insérer le lien électronique correspondant.

39. Votre pays dispose-t-il de règles favorisant l'obligation de rendre compte et la transparence dans la gestion des biens saisis et confisqués ?

Oui

Non

Dans l'affirmative :

MESURES DE CONTRÔLE

39.a. Veuillez joindre les règles respectives ou insérer les liens électroniques correspondants.

40. Votre pays propose-t-il des programmes spécialisés de formation¹¹ en matière de gestion et de disposition des biens saisis et confisqués ou y participe-t-il ?

Oui

Non

Dans l'affirmative :

40.a. Veuillez indiquer le type de formation proposé ou reçu (entre autres, ateliers, séminaires, cours) ainsi que son intitulé.

	Type de formation proposé	Type de formation reçu
Institutions nationales		
Organisations internationales		

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR L'OBJECTIF 7 :

INSTITUTION ET FONCTIONNAIRE À L'ORIGINE DES INFORMATIONS FOURNIES :

¹¹ Les programmes spécialisés de formation peuvent inclure les ateliers, les séminaires, les cours ou les stages de mise à niveau en matière de techniques et méthodes de gestion et disposition des biens saisis et confisqués.

MESURES DE CONTRÔLE

OBJECTIF

8

RENFORCER LES SYSTÈMES NATIONAUX DE COLLECTE D'INFORMATIONS ET LES MÉCANISMES D'ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS AFIN DE DÉTECTER LES ITINÉRAIRES ET LES MÉTHODES UTILISÉS PAR LES ORGANISATIONS CRIMINELLES IMPLIQUÉES DANS LE TRAFIC ILLICITE DE DROGUES.

41. Votre pays dispose-t-il de programmes continus de formation destinés au personnel concerné dans le domaine de la détection des itinéraires et des méthodes utilisés par les organisations criminelles impliquées dans le trafic illicite de drogues ?

Oui

Non

42. Votre pays dispose-t-il d'outils qui favorisent et renforcent la coopération et l'échange de renseignements entre les institutions nationales chargées de l'application des lois et responsables de la lutte contre le trafic illicite de drogues et de ses délits connexes ?

Oui

Non

43. Votre pays dispose-t-il de mécanismes nationaux de collecte d'informations en vue de l'échange de renseignements permettant de détecter les itinéraires et les méthodes utilisés par les organisations criminelles impliquées dans le trafic illicite de drogues ?

Oui

Non

Dans l'affirmative :

43.a. Veuillez spécifier les caractéristiques de ces mécanismes nationaux de collecte d'informations.

44. Votre pays dispose-t-il d'un système national d'information sur le trafic illicite de drogues et ses délits connexes, notamment des alertes sur le changement des comportements et le modus operandi des organisations criminelles ?

Oui

Non

Dans l'affirmative :

MESURES DE CONTRÔLE

44.a. Veuillez indiquer le nom des institutions communiquant ces informations.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR L'OBJECTIF 8 :

INSTITUTION ET FONCTIONNAIRE À L'ORIGINE DES INFORMATIONS FOURNIES :

COOPÉRATION INTERNATIONALE

COOPÉRATION INTERNATIONALE

OBJECTIF

1

PROMOUVOIR ET RENFORCER LES MÉCANISMES DE COOPÉRATION ET DE COORDINATION AFIN D'ENCOURAGER L'ASSISTANCE TECHNIQUE, D'AMÉLIORER L'ÉCHANGE D'INFORMATIONS ET D'EXPÉRIENCES ET DE PARTAGER LES PRATIQUES OPTIMALES ET LES ENSEIGNEMENTS TIRÉS SUR LES POLITIQUES EN MATIÈRE DE DROGUES ET DÉLITS CONNEXES.

1. Votre pays mène-t-il des activités visant à promouvoir et renforcer l'assistance technique et la coopération horizontale entre les États membres de l'OEA, les États tiers et les organismes internationaux concernés ?

Oui

Non

Dans l'affirmative :

- 1.a. Veuillez décrire les activités menées.

2. Votre pays a-t-il procédé à un échange de technologies avec ses partenaires dans les domaines de la systématisation normative, des études, des enquêtes et du matériel bibliographique élaborés par les autres pays et les organismes internationaux ?

Oui

Non

Dans l'affirmative :

- 2.a. Veuillez décrire le type d'échange de technologies réalisé.

3. Votre pays a-t-il mis en place des canaux de communication fiables pour l'échange de renseignements en matière d'interdiction et de contrôle des drogues ?

Oui

Non

COOPÉRATION INTERNATIONALE

Dans l'affirmative :

3.a. Veuillez décrire le type de canaux de communication en place.

4. Votre pays encourage-t-il l'échange, avec ses partenaires étrangers, de pratiques optimales en matière de formation, de spécialisation et de développement professionnel du personnel chargé de la mise en œuvre du plan national et/ou de la stratégie nationale sur les drogues ?

Oui

Non

Dans l'affirmative :

4.a. Veuillez détailler les activités d'échange menées.

5. Votre pays participe-t-il à des activités de coordination régionale¹ afin de prévenir les délits connexes liés au trafic illicite de drogues, tels que le trafic illicite d'armes à feu, l'extorsion, l'enlèvement, le blanchiment de capitaux et la corruption, entre autres ?

Oui

Non

Dans l'affirmative :

5.a. Veuillez détailler le type d'activités auxquelles a participé votre pays.

6. Existent-ils dans votre pays des mécanismes bilatéraux de coordination et de collaboration avec les autres pays qui soient axés sur le démantèlement des groupes criminels impliqués dans le trafic illicite de drogues et les délits connexes ?

Oui

Non

¹ Par le biais des réseaux intergouvernementaux d'échange de renseignements en place, tels les Nations Unies, Interpol et d'autres organisations et par le biais notamment des canaux diplomatiques, le cas échéant.

COOPÉRATION INTERNATIONALE

Dans l'affirmative :

6.a. Veuillez indiquer le nom des pays avec lesquels ont été établis ces mécanismes.

6.b. Veuillez indiquer la fréquence des réunions concernant ces mécanismes.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR L'OBJECTIF 1 :

INSTITUTION ET FONCTIONNAIRE À L'ORIGINE DES INFORMATIONS FOURNIES :

COOPÉRATION INTERNATIONALE

**OBJECTIF
2**

RENFORCER LES MÉCANISMES DE COOPÉRATION ET COORDINATION MULTILATÉRALES EN MATIÈRE DE CONFISCATION D'ACTIFS ET DE GESTION DE BIENS ISSUS DU TRAFIC ILLICITE DE DROGUES ET DE DÉLITS CONNEXES.

7. Votre pays a-t-il révisé et actualisé, le cas échéant, son cadre réglementaire ainsi que les règles de procédure favorisant des mécanismes efficaces de coopération avec les autres pays et les organisations internationales concernées en matière de confiscation d'actifs et de gestion de biens issus du trafic illicite de drogues, de blanchiment de capitaux et d'autres délits connexes ?

Oui Non

Dans l'affirmative :

- 7.a. Veuillez joindre le cadre réglementaire et les règles de procédure ou insérer les liens électroniques correspondants.

8. Votre pays a-t-il fait l'objet d'une évaluation par le Groupe d'action financière (GAFI) ou par un organisme du GAFI tel que le Groupe d'action financière des Caraïbes (GAFIC) ou le Groupe d'action financière d'Amérique latine (GAFILAT) ?

Oui Non

Dans l'affirmative :

- 8.a. Veuillez indiquer l'année de la dernière évaluation.

9. Votre pays dispose-t-il de mécanismes et de procédures habilitant les autorités compétentes à prendre des mesures rapides en réponse aux demandes d'entraide judiciaire en matière d'enquête et de confiscation de biens issus du trafic de drogues et des délits connexes ?

Oui Non

Dans l'affirmative :

COOPÉRATION INTERNATIONALE

9.a. Veuillez décrire brièvement ces mécanismes et procédures et joindre les documents respectifs ou insérer les liens électroniques correspondants.

10. Les autorités compétentes de votre pays disposent-elles des pouvoirs juridiques pour échanger des renseignements sur les enquêtes relatives au blanchiment de capitaux, y compris l'identification et le traçage des instruments liés à ce délit, par le biais de réseaux d'échange de renseignements comme, entre autres, Interpol ou le Réseau du GAFILAT pour le recouvrement d'avoirs (RRAG)?

Oui

Non

Dans tous les cas :

10.a. Veuillez détailler.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR L'OBJECTIF 2 :

INSTITUTION ET FONCTIONNAIRE À L'ORIGINE DES INFORMATIONS FOURNIES :

COOPÉRATION INTERNATIONALE

OBJECTIF
3

SOUTENIR LE PROCESSUS DU MÉCANISME D'ÉVALUATION MULTILATÉRALE (MEM) AFIN D'OBSERVER LE NIVEAU D'AVANCEMENT ET DE RÉALISATION DES ENGAGEMENTS PRIS PAR LES ÉTATS MEMBRES.

11. Votre pays procède-t-il à la collecte systématique d'informations à jour et de qualité² afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations du MEM ?

Oui

Non

Dans l'affirmative :

11.a. Veuillez décrire les difficultés que rencontre votre pays dans la collecte systématique des informations demandées afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations du MEM.

12. Votre pays a-t-il désigné une ou des autorités et un ou des représentants compétents pour mener les activités liées au MEM ?

Oui

Non

13. Votre pays diffuse-t-il les rapports du MEM au public en général et, en particulier, parmi les autorités compétentes pour adopter les mesures correctives et proactives nécessaires ?

Oui

Non

Dans l'affirmative :

13.a. Par quels moyens sont diffusés les rapports du MEM ?

14. Votre pays a-t-il participé à l'échange de renseignements sur les initiatives de coopération continentales axées sur la lutte contre le problème mondial de la drogue afin de soutenir la mise en œuvre des recommandations formulées dans le cadre du processus du MEM ?

Oui

Non

² Informations claires, précises et concises.

COOPÉRATION INTERNATIONALE

Dans l'affirmative :

14.a. Veuillez détailler comment et avec qui s'échangent les informations.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR L'OBJECTIF 3 :

INSTITUTION ET FONCTIONNAIRE À L'ORIGINE DES INFORMATIONS FOURNIES :

COOPÉRATION INTERNATIONALE

OBJECTIF
4

RENFORCER LA COOPÉRATION INTERNATIONALE, TELLE QU'ELLE EST DÉFINIE DANS LES INSTRUMENTS JURIDIQUES INTERNATIONAUX³ LIÉS AU PROBLÈME MONDIAL DE LA DROGUE, DANS LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME.

15. Votre pays a-t-il promulgué des lois et/ou adopté des mesures et actions administratives, le cas échéant, afin d'améliorer la mise en œuvre des obligations établies dans les instruments juridiques internationaux⁴ liés au problème mondial de la drogue, dans le respect des droits de l'homme et de l'égalité des sexes pendant la période d'évaluation (2014-2018) ?

Oui

Non

Dans l'affirmative :

15.a. Veuillez indiquer les lois, mesures et actions administratives concernées et joindre les documents respectifs ou insérer les liens électroniques correspondants.

³ Les instruments juridiques internationaux auxquels fait référence cet objectif sont les suivants : la Convention unique sur les stupéfiants (1961), modifiée par le Protocole de 1972 ; la Convention sur les substances psychotropes (1971) ; la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes (1988) ; la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (2000) et ses trois protocoles : Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, mer et air ; Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants ; et Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions ; la Convention des Nations Unies contre la corruption (2003) ; la Convention interaméricaine sur l'entraide en matière pénale (1992) ; la Convention interaméricaine contre la corruption (1996) ; et la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes (CIFTA) (1997).

⁴ Convention unique sur les stupéfiants (1961), modifiée par le Protocole de 1972 ; Convention des Nations Unies sur les substances psychotropes (1971) ; Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes (1988) ; Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (2000) et ses trois protocoles : Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, mer et air ; Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants ; et Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions ; Convention des Nations Unies contre la corruption (2003) ; Convention interaméricaine sur l'entraide en matière pénale (1992) ; Convention interaméricaine contre la corruption (1996) ; et Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes (1997) ; Document final de l'UNGASS de 2016 : *Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue* ; Stratégie continentale sur les drogues de la CICAD (2010) et son Plan d'action, 2016-2020 ; Déclaration politique et Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, Nations Unies, 2009 ; Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies ; Déclaration de l'Organisation des États Américains (OEA) à Antigua, Guatemala, 2013, « Pour une politique intégrale face au problème mondial des drogues dans les Amériques » ; Résolution de l'Assemblée générale de l'OEA, 2014, *Réflexions et orientations pour l'élaboration et le suivi de politiques intégrales face au problème mondial des drogues dans les Amériques*.

COOPÉRATION INTERNATIONALE

16. Votre pays a-t-il ratifié les instruments juridiques internationaux suivants ou y a-t-il adhéré ?

Conventions et protocoles		Oui	Non	
Conventions des Nations Unies	Convention contre la criminalité transnationale organisée, 2000	Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants		
		Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, mer et air		
		Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions		
	Convention unique sur les stupéfiants, 1961			
	Convention sur les substances psychotropes, 1971			
	Convention contre la corruption, 2003			
Conventions interaméricaines	Convention contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes (CIFTA), 1997			
	Convention contre la corruption, 1996			
	Convention sur l'entraide en matière pénale, 1992			

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR L'OBJECTIF 4 :

INSTITUTION ET FONCTIONNAIRE À L'ORIGINE DES INFORMATIONS FOURNIES :

COOPÉRATION INTERNATIONALE

OBJECTIF
5

PROMOUVOIR UN ACCORD COMMUN SUR LES RÈGLES JURIDIQUES, LES RÈGLEMENTS ET LES PROCÉDURES INTERNES DES PAYS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE MÉCANISMES CONTINENTAUX DE COOPÉRATION JUDICIAIRE ET D'ENTRAIDE JURIDIQUE OU JUDICIAIRE LIÉE AU TRAFIC ILLICITE DE DROGUES ET AUX DÉLITS CONNEXES.

17. Votre pays a-t-il établi des accords bilatéraux et/ou régionaux de coopération internationale sur l'entraide juridique ou judiciaire liés à la lutte contre le trafic illicite de drogues et les délits connexes ?

Oui

Non

Dans l'affirmative :

17.a. Veuillez indiquer le nom de ces accords bilatéraux et/ou régionaux de coopération internationale et joindre les documents respectifs ou insérer les liens électroniques correspondants.

18. Votre pays dispose-t-il de lois ou d'autres dispositions réglementaires permettant d'apporter une entraide juridique ou judiciaire à des États tiers dans les enquêtes, procédures et poursuites liées au trafic illicite de drogues et aux délits connexes ?

Oui

Non

Dans l'affirmative :

18.a. Veuillez indiquer la loi ou la disposition réglementaire concernée ainsi que les articles y afférents et joindre les documents respectifs ou insérer les liens électroniques correspondants.

19. Votre pays dispose-t-il de lois ou d'autres dispositions réglementaires permettant l'extradition pour trafic illicite de drogues et délits connexes ?

Oui

Non

COOPÉRATION INTERNATIONALE

Dans l'affirmative :

19.a. Veuillez indiquer la loi ou la disposition réglementaire concernée et les articles y afférents et joindre les documents respectifs ou insérer les liens électroniques correspondants.

19.b. Veuillez indiquer le nom des pays avec lesquels votre pays a conclu des accords d'extradition pour les délits liés au trafic illicite de drogues et les délits connexes.

19.c. Votre pays dispose-t-il de lois ou d'autres dispositions réglementaires permettant l'extradition de nationaux pour trafic de drogues et délits connexes ?

Oui

Non

Dans la négative :

19.c.1 Veuillez expliquer brièvement les mesures mises en œuvre par votre pays concernant l'exercice des poursuites.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR L'OBJECTIF 5 :

INSTITUTION ET FONCTIONNAIRE À L'ORIGINE DES INFORMATIONS FOURNIES :